

Verbatim du Conseil d'Administration du 25 septembre 2017

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

- Membres présents ou représentés
Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX,
Madame Sylviane LEONI,
Monsieur Louis de MESNARD.
Membre absent
Monsieur Sébastien CHEVALIER

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

- Membres présents ou représentés
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Sandrine ROUSSEAU (procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Vincent THOMAS.
Membres absents
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Monsieur Philippe SALVADORI.

Collège des personnels BIATSS

- Membres présents ou représentés
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Alexandre FOURNIER.
Membre excusé
Madame Tania CARNET.
Membres absents
Madame Delphine BADIAN,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

- Membres présents ou représentés
Monsieur Alfred BERINGER,
Monsieur Alexandre DUPIN-BENARD,
Madame Orane JUBAN (procuration à Alexandre DUPIN-BENARD),
Madame Eléonore LAURENS (procuration à Alfred BERINGER).
Membres absents
Monsieur Geoffrey RICARD,
Monsieur Théo SAINTE-MARIE.

Personnalités extérieures

- Membres présents ou représentés
Monsieur José ALMEIDA (procuration à Sylviane LEONI),
Madame Elisabeth BEAU (procuration à Alexandre FOURNIER),
Monsieur Lionel BRETILLON,
Madame Océane CHARRET-GODARD (procuration à Louis de MESNARD),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Bruno HEIN (procuration à Vincent THOMAS),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Madame Pascale PONSE (procuration à Frédéric DEBEAUFORT).

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances et au budget,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Jean SUISSE, Vice-président délégué au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle Ressources humaines,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de cabinet du Président de l'université,

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)
Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Eudes Mailly, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 10 juillet 2017	4
III) Questions relatives aux ressources humaines.....	4
Campagne d'emplois 2018 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS	4
IV) Questions financières.....	13
1. Orientations budgétaires 2018	13
2. Tarifs, subventions et dons	18
3. Sorties d'inventaire	18
IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 18 septembre 2017.....	19
1. Travaux de la Commission FSDIE du 13 septembre 2017.....	19
2. Travaux de la Commission de la Vie de l'Étudiant du 13 septembre 2017	20
3. Référentiel commun des études 2017-2018	21
4. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 7 septembre 2017	23
- Projets internationaux	23
- CIPE : bilan des activités de l'axe évaluation 2016-2017 et présentation du projet d'évaluation en 2017-2018	24
- Diplômes d'Université	25
- Offre de formation 2017-2018.....	27
5. Calendrier universitaire 2017-2018 : proposition des composantes (complément).....	31
VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 19 septembre 2017	32
1. Demandes de subventions FEDER	32
2. Barème de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) à compter de la campagne 2018.....	33
VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	34
1. Point Patrimoine : avenant au dossier d'expertise pour le Banc d'essais ISAT.....	34
2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	36
3. Compte rendu des conventions hors subvention	37
VIII) Questions diverses.....	37

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue à cette séance du conseil d'administration, une séance importante et à laquelle je vous remercie d'être présents et que je vais ouvrir comme à l'habitude par un certain nombre d'informations générales sur l'actualité de notre université et ensuite nous pourrons entrer dans le déroulé de l'ordre du jour.

Je voudrais tout d'abord vous dire que, comme chaque année à la même époque, nous avons commencé le cycle des cérémonies de rentrée solennelle qui se déroulent sur l'ensemble des campus de notre université, sur les campus territoriaux aussi bien que sur le campus dijonnais.

La première réunion de rentrée solennelle a eu lieu sur le site de Nevers, il y a une dizaine de jours, le 13 septembre, et puis nous serons cette semaine à Mâcon et à Chalon-sur-Saône.

C'est à chaque fois l'occasion à la fois de dire et de faire dire la fierté qu'il peut y avoir à être étudiant, à être membre de l'enseignement supérieur et c'est également souvent une belle opportunité d'échanges entre la communauté universitaire, qu'il s'agisse des personnels ou des étudiants, et les membres de l'équipe de gouvernance.

Je voudrais également vous dire un mot sur une manifestation à laquelle j'ai participé les 14 et 15 septembre, qui est le colloque de l'Association des villes universitaires de France, l'AVUF.

L'AVUF est une association qui fédère essentiellement les villes de taille moyenne et qui avait décidé de dédier son colloque, cette année, sur les problématiques d'enseignement supérieur et le thème du colloque était « la proximité, facteur d'excellence ».

Ce colloque a été l'occasion de débattre ensemble, avec à la fois des responsables universitaires mais également des responsables de collectivités locales et territoriales – il y avait des maires, il y avait des présidents d'aggloms, il y avait des

responsables de région – sur les pôles d'enseignement supérieur de proximité et de mettre en lumière tout l'apport que ces pôles d'enseignement supérieur de proximité peuvent avoir dans le tissu français de l'enseignement supérieur et de la recherche et de montrer également les contraintes et les difficultés, notamment les difficultés budgétaires, qui s'attachent à l'animation de ces pôles.

La ministre était présente. Cela a été pour elle l'occasion de rappeler son attachement à ces pôles de proximité dans l'écosystème global de l'enseignement supérieur et de la recherche de notre pays. Cela a été pour elle l'occasion d'affirmer que dans des périodes de démographie étudiante à la hausse, ces pôles d'enseignement supérieur de proximité ont au moins un rôle à jouer pour permettre l'accueil des étudiants.

Je voudrais vous dire aussi que je n'étais pas seul à ce colloque. J'y étais avec le maire du Creusot, président de la communauté urbaine de Creusot Montceau. Nous y étions en tandem pour participer à deux tables rondes qui ont permis précisément de mettre en valeur ce qu'ensemble, l'université et les collectivités sur le Creusot Montceau font, à la fois pour la dynamique économique du bassin de vie du Creusot Montceau, et également pour le développement de l'enseignement supérieur.

Était présente également une délégation de Nevers, de la communauté d'agglomération de Nevers, et cela a été aussi l'occasion de réaffirmer la connivence et le lien très fort qui existent entre notre université et le site de Nevers.

Donc, au total, une très belle opportunité, à la fois pour affirmer le rayonnement des sites et pour montrer que l'université de Bourgogne, sur le territoire national, est une université qui joue complètement son rôle vis-à-vis de ces pôles d'enseignement supérieur de proximité.

Troisième point, je ne sais pas si c'est à l'occasion du colloque de l'AVUF ou quelques jours avant, mais Frédérique Vidal, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a annoncé, vous l'avez peut-être entendu, une augmentation du budget de son ministère pour l'année 2018, ce qui est indéniablement une bonne nouvelle qui répond en partie aux demandes qui ont été formulées par la CPU.

Vous savez que la CPU a estimé à 1 milliard d'euros par an, pendant la durée de la législature, le besoin supplémentaire pour l'enseignement supérieur et la recherche dans notre pays et ce que la ministre a annoncé est une augmentation de 700 millions d'euros, ce qui représente une part significative et une part importante de l'appréciation de la demande des présidents d'université.

Donc il faudra maintenant que l'on voie comment ce volume financier de 700 millions d'euros va pouvoir se décliner puisqu'on sait tous très bien que derrière des volumes financiers importants, la part qui est réservée au fonctionnement quotidien des établissements peut être limitée.

Je vous donne simplement l'exemple de la situation de l'an passé. L'an passé, l'annonce a été faite en juillet d'une augmentation de 850 millions, ce qui est une somme importante, du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sur ces 850 millions, il n'y avait que 100 millions pour le fonctionnement quotidien des établissements. Ces 100 millions se sont transformés en 85 millions, et sur ces 85 millions, notre université s'est vu doter de 830 000 euros. C'est bien, mais cela ne permettait en aucun cas de rattraper le budget que nous avons engagé depuis 2012 à l'occasion de l'augmentation des flux étudiants.

Ces 700 millions d'euros qui sont annoncés cette année sont incontestablement une bonne nouvelle, mais il faudra voir comment précisément ils se décomposent et la part qui va venir nous aider dans notre fonctionnement quotidien.

Je voudrais également vous faire un point sur un sujet qui me tient à cœur, vous le savez, qui est la structuration autour du Grand Campus dijonnais qui est l'instance informelle dans laquelle se retrouvent et travaillent ensemble tous les acteurs que nous sommes de ce campus Montmuzard et pas que du campus Montmuzard puisque Grand Campus associe également l'ENSAM avec le campus de Cluny, associe également l'École supérieure de commerce.

On se rencontre toutes les quatre à six semaines environ pour faire le point sur les grandes problématiques de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le campus Montmuzard. On a eu cette semaine notre première réunion de rentrée qui a permis de faire le point sur la situation de la rentrée universitaire, qui a permis de faire le point sur de grands projets.

Par exemple, nous soutenons, en tout cas plusieurs d'entre nous, un projet qui sera déposé par la métropole dijonnaise dans le cadre d'un programme qui s'appelle « TIGA » qui est « infrastructures de grande envergure », et qui vise à afficher la métropole dijonnaise sur les problématiques d'innovation dans le domaine de l'aliment, l'alimentation, l'environnement. L'INRA, AgroSup, l'université notamment soutiennent très fortement ce dossier. Cela a donc été l'occasion d'en faire le point.

Cela a été également l'occasion de faire le point sur les liens entre Grand Campus et Dijon Métropole et de redire que la prochaine réunion Grand Campus, précisément, se tiendra dans les locaux de Dijon Métropole où nous serons reçus par le président de Dijon Métropole, ceci pour bien montrer, bien afficher, bien affirmer le lien très fort entre nos établissements et la métropole dijonnaise.

Grand Campus, c'est donc la métropole dijonnaise, et nous sommes également engagés dans la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté. Je dois vous dire que demain, à Besançon, se tiendra le congrès de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté, qui rassemble les différentes instances, le conseil d'administration, le conseil académique et le conseil des membres qui représente les établissements. Ce congrès sera l'occasion d'un échange entre les instances propres de la COMUE, CAC et conseil d'administration, et le conseil des membres qui représentent les établissements fondateurs de la COMUE.

Je voudrais également vous annoncer une très bonne nouvelle qui est le classement de nos écoles d'ingénieur internes, l'ISAT et l'ESIREM, dans un classement qui est un classement national des écoles d'ingénieur françaises qui est publié chaque année dans le magazine *L'Usine Nouvelle*. C'est un classement qui a une forte notoriété dans ce monde de l'entreprise.

Dans ce classement, cette année, l'ESIREM est classée à la 55^e place nationale, l'ISAT à la 62^e place nationale, et ce sont de bons classements qui montrent que nos deux écoles ont une progression qui est absolument continue depuis plusieurs années, et spécifiquement, cette année, le classement de l'ESIREM en 55^e place nationale marque une progression qui est tout à fait importante par rapport à l'année passée. Il faut donc, bien entendu, en féliciter tous les collègues et toutes les équipes de gouvernance de ces deux écoles.

Et puis toujours dans le cadre du tissu d'enseignement supérieur et de recherche de notre site, je voulais vous dire que nous avons eu le grand plaisir

également de signer, ce matin, une convention de partenariat avec l'École nationale des greffes qui est une école nationale qui est à Dijon, on le sait trop peu, je pense.

Vous savez que dans le ministère de la Justice, il y a trois écoles nationales. Il y a l'École nationale de la magistrature qui est bien connue. Il y a également une école nationale qui forme les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et puis l'École nationale des greffes qui forme les greffiers.

Cette école est à Dijon. C'est une belle école prestigieuse, et donc nous avons signé ce matin une convention cadre avec cette école et je suis très heureux que l'on puisse approfondir nos relations avec cette école.

Enfin, je voudrais terminer ce long point d'information en début de conseil en vous disant que nous allons également, et j'ai écrit il y a quelques jours à l'ensemble des directeurs de composantes à ce sujet, et de services, lancer le travail sur le schéma directeur du handicap. C'est Éric Cormery, qui est enseignant à l'UFR STAPS et qui est chargé de mission handicap auprès du Président, qui va assurer le travail de pilotage et de coordination pour la rédaction de ce schéma directeur du handicap qui est également un chantier qui est tout à fait important pour notre université, vous le savez, et auquel nous tenons, et je tiens absolument à ce que l'on continue à être tout à fait exemplaire sur cette problématique du handicap.

Voilà ce que je voulais vous donner comme informations en début de ce conseil. On peut prendre quelques minutes et quelques questions si vous le voulez. Des commentaires ou des questions sur ces différents points ?

Pas de remarques ? Pas de questions particulières ? Donc on va pouvoir entrer dans le vif de l'ordre du jour par l'approbation du verbatim du CA du 10 juillet.

Je vais donc passer la parole à Louis.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 10 juillet 2017

M. de Mesnard.- Vous avez tous reçu le verbatim. Ce verbatim ne posait pas de difficulté.

Est-ce qu'il y a des observations à propos de ce verbatim ?

Apparemment pas, donc on va passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

23 voix pour (unanimité)

Je vous remercie et je repasse la parole au Président.

III) Questions relatives aux ressources humaines

Campagne d'emplois 2018 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS

Le Président.- Merci beaucoup, Louis.

On a aujourd'hui deux points d'ordre du jour particulièrement importants qui sont le vote de la campagne d'emplois 2018 enseignants/enseignants-chercheurs et personnels administratifs, techniques et de bibliothèques, et le vote des orientations budgétaires pour l'année budgétaire 2018.

Pour ce qui concerne le premier point de l'ordre du jour qui est la campagne d'emplois, je voudrais vous dire, avant que Stéphanie ne prenne la parole et qu'elle ne pilote le débat, que cette campagne d'emplois qui est proposée aujourd'hui, qui est soumise à délibération aujourd'hui, vous allez le voir, reste tout à fait conforme aux orientations qui vous ont été présentées et qui ont été débattues à l'occasion du conseil d'administration extraordinaire du 6 septembre. Je crois qu'il y a simplement une modification sur un (*mots inaudibles*) par rapport à ce que l'on vous a présenté au mois de septembre.

Pour redonner les grands enjeux et les données macroscopiques importantes, de façon schématique, cette année, ce qui est soumis à votre approbation, c'est une campagne d'emplois qui représente environ 20 à 25 % de ce que devrait être notre potentiel de recrutement si nous étions sur une année normale.

20 à 25 %, c'est évidemment une situation qui est contrainte mais, en même temps, je voudrais redire que face à cette situation difficile, nous avons fait le choix précis de ne pas faire d'année blanche alors que la plupart des établissements, quand ils sont confrontés à ce type de situation, font ce choix d'une année blanche.

Cette campagne d'emplois restrictive fait suite à une campagne d'emplois 2017 qui avait déjà été une campagne d'emplois contrainte. Elle avait été schématiquement une demi-campagne d'emplois l'an passé, et je voudrais dire que cette demi-campagne d'emplois que nous avons votée ensemble l'an passé, nous l'avons votée en dehors de la contrainte formelle d'un plan de retour à l'équilibre, nous l'avons votée de notre propre initiative et de notre propre responsabilité et je voudrais remercier les administrateurs qui ont eu ce sens des responsabilités face à une décision qui était difficile parce que choisie et non contrainte. Mais nous sommes actuellement en septembre 2017 et nous allons voir, budgétairement en tout cas, les véritables effets en termes d'amélioration budgétaire de cette décision que nous avons prise l'an passé.

Et puis cette campagne 2018 précède la campagne 2019 sur laquelle nous délibérerons l'année prochaine qui sera également une campagne contrainte et restreinte. La campagne 2019 sera probablement également un quart de campagne d'emplois, donc en volume à peu près équivalente à ce que nous faisons cette année et ensuite, à partir de la campagne 2020, nous devons pouvoir reprendre une dynamique de recrutement qui sera une dynamique de recrutement normale. On est donc actuellement, vous le voyez, à mi-chemin de ce temps d'effort qui est important et qui doit nous conduire à la restauration de l'équilibre budgétaire.

C'est la raison pour laquelle on a abordé cette question au cours du dernier conseil d'administration mais peut-être l'aborderons-nous encore aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle il faut que dès maintenant, et nous allons le faire, en tout cas travailler sur la méthode dès cet automne, il est important que nous puissions ensemble définir les conditions dans lesquelles nous allons sortir de cette période très contrainte et dans laquelle nous allons pouvoir relancer notre politique de recrutement.

Je vous dis ceci parce que je suis bien conscient du fait que sur ces trois années de campagne d'emplois contraintes, il y a un véritable effet que l'on peut appeler « effet d'aubaine » ou « effet d'opportunité » qui fait qu'évidemment, l'effort et les gels de postes ne peuvent porter que sur les composantes qui, sur les années considérées, voient un certain nombre de collègues partir à la retraite, et c'est là le seul levier que l'on a. Je suis donc parfaitement conscient, et nous sommes tous,

l'équipe de gouvernance, parfaitement conscients, du fait que les gels ne sont pas également ni équitablement répartis, compte tenu de cet effet d'opportunité ou de cet effet d'aubaine. Il faudra donc que l'on puisse arriver à corriger ceci.

Je voudrais dire également et je l'ai déjà dit, mais je crois qu'il faut vraiment le rappeler, que quand nous sortirons en 2020 de cette période de tensions budgétaires, évidemment il n'y aura pas de compensation des recrutements volumétrique. C'est-à-dire que l'on continuera de fonctionner avec une masse salariale qui aura été réduite et un nombre d'emplois qui aura été réduit.

Pour autant, qualitativement, il faudra bien que nous sachions comment examiner un certain nombre de profils de postes qui ont émergé en 2017 et 2018 et qui émergeront l'an prochain, qui sont des profils de postes qui sont importants, qui sont même stratégiques pour notre université. Il faudra que l'on puisse les réinjecter dans les campagnes d'emplois et que l'on puisse les réexaminer de façon à ne pas pénaliser non plus et à ne pas se priver d'emplois, qu'il s'agisse d'emplois d'enseignants/enseignants-chercheurs ou d'emplois administratifs, qui sont essentiels au bon fonctionnement de notre université. Tout ceci doit faire partie, me semble-t-il, de la discussion.

En tout cas, indépendamment du vote formel de la campagne d'emplois, nous sommes absolument décidés à engager cette discussion sur la méthode parce que 2020 commencera à se préparer dès maintenant dans le dialogue que nous aurons avec les doyens et les directeurs de laboratoire notamment pour ce qui concerne les emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs.

Voilà les éléments que je voulais vous rappeler avant d'engager cette présentation et donc je passe la parole à Stéphanie qui va piloter ce point de débat de façon plus précise.

Mme Grayot-Dirx.- Merci, Monsieur le Président. Effectivement, aujourd'hui, nous allons entrer un peu plus dans le vif du sujet par rapport à la présentation qui avait été faite début octobre.

J'en profite tout de même pour remercier ici tous ceux qui ont participé à un dialogue constant sur cette question de la campagne d'emplois depuis le début du printemps jusqu'à quasiment mi-septembre pour qu'on puisse vous donner des documents aussi complets que possible pour les conseils et en terminant donc aujourd'hui par le conseil d'administration.

Un travail important fait par les composantes en lien avec le pôle RH, le pôle Pilotage et le pôle Finances pour aboutir à la composition que nous vous soumettons aujourd'hui, qui est donc une proposition de compromis qui, aux yeux d'un certain nombre de membres de notre communauté, est évidemment peu satisfaisante puisque nous ne pouvons pas publier l'ensemble de nos postes, mais qui est tout de même une solution qui devrait permettre à l'établissement de pouvoir fonctionner dans les meilleures conditions possibles compte tenu de notre situation financière.

Je ne reviendrai pas sur les grandes orientations que je vous ai présentées début septembre. Vous avez reçu un certain nombre de documents qui relatent de façon précise les emplois que nous vous proposons ou de geler ou de publier ou bien les emplois sur lesquels nous vous proposons des recrutements de contractuels. Je pense notamment aux emplois BIATSS.

Par rapport aux années passées, il y a dans ces documents quelques évolutions. Notamment, je pense au fait que nous relations dans les précédents documents des années antérieures les demandes de création des composantes que

nous avons choisi de ne plus mentionner dans les documents que l'on soumet aux instances puisqu'en fait, vu la situation de l'université, en fonction des composantes, certaines s'autocensurent en ne remontant pas leurs besoins de créations quand d'autres continuent à nous en faire part et donc, dans les documents, si on essaie de faire des synthèses, ce n'est pas parlant du tout. Donc cela fait partie des points sur lesquels nous avons modifié la présentation des documents par rapport aux années antérieures. Cela n'aurait pas eu de sens de relater des demandes dans les documents, comparativement à d'autres composantes qui s'autocensurent.

Concernant les instances qui ont précédé le conseil d'administration de ce jour, comme cela a été évoqué tout à l'heure, le comité technique a examiné les documents et nous avons pu discuter avec les organisations qui étaient présentes au premier comité technique du 12 septembre. Le comité a voté à 9 voix contre la proposition faite par la gouvernance.

Un nouveau comité technique s'est réuni ce matin, auquel les organisations syndicales ont refusé de siéger sauf le SGEN-CFDT, et donc le vote s'est traduit ce matin par une opposition du SGEN-CFDT qui était présent.

En revanche, le CAC s'est prononcé sur ces documents la semaine passée. Pour les documents concernant la campagne d'emplois BIATSS, sur 48 votants, nous avons eu 34 votes favorables, 11 votes contre et 3 abstentions, et pour les enseignants-chercheurs, toujours sur 48 votants, 32 votes pour, 11 contre et 5 abstentions.

Je pense que vous avez pu, pour aujourd'hui, prendre connaissance des documents avec un point sur lequel les documents ont été modifiés entre le premier envoi et le document que l'on vous soumet pour le vote aujourd'hui. Cela concerne la page 8 des documents qui sont consacrés aux services. Cela concerne le pôle Documentation. Nous avons été informés d'un départ à la retraite, sûr. C'est un poste important. C'est un poste de conservateur. Donc nous vous proposons de le mettre au concours ou à la mutation pour la campagne 2018. Voilà le point sur lequel je souhaitais attirer votre attention puisqu'il y avait une modification.

Ensuite, je pense que l'on peut ouvrir la discussion sur les documents que vous avez reçus et que vous avez dû lire pour aujourd'hui.

Le Président.- Merci, Stéphanie.

La discussion est donc ouverte sur cette campagne d'emplois et je vous propose que l'on discute globalement de la campagne d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs et de la campagne d'emplois BIATSS.

Cédric, allez-y.

M. Clerc.- Dans les discussions que nous avons eues dans ce CA précédemment et la présentation du PRE, on parlait d'un déficit qui représentait environ une soixantaine de postes si je ne m'abuse. Aujourd'hui, en ce qui concerne cette proposition de campagne, on est à 70 postes gelés, supprimés. Est-ce que l'on est dans une accélération de ce qui était prévu initialement ? Avec, en plus, une grosse proportion de postes qui sont des postes d'enseignants-chercheurs, donc qui coûtent plus cher, puisque sur cette annonce de 60 postes, il y avait une balance à trouver selon les postes qui étaient supprimés et savoir ce qui allait coûter le plus cher et donc si on allait réduire les 60 ou augmenter. Là, je constate que ce sont des postes d'enseignants-chercheurs, donc potentiellement avec un coût plus important,

et on est déjà au-dessus de cette prévision de 60 postes. Alors, comment est-ce que cela s'explique ?

Mme Grayot-Dirx.- Alors je ne vois pas dans le PRE quantifié « 60 postes ». Je l'ai sous les yeux, je n'ai pas ce chiffre-là.

M. Clerc.- Moi, je l'ai dans un verbatim de CA.

Mme Grayot-Dirx.- Ensuite, les 60 postes gelés d'enseignants-chercheurs correspondent au cumul entre l'année dernière et cette année, pour être tout à fait précise, et, effectivement, on a fait un choix, qui est ouvert à la discussion aujourd'hui, de geler un certain nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs et de faire très attention aux emplois BIATSS.

On sait que la situation est tendue dans notre établissement, mais on ne peut pas paralyser le fonctionnement de notre établissement. On a donc fait le choix de plutôt proposer des recrutements de contractuels temporairement, évidemment, et de ne pas ouvrir des emplois à concours ou mutation.

Donc il est vrai qu'une grosse partie de l'effort est aujourd'hui supporté par les emplois d'enseignants-chercheurs. Temporairement.

Le Président.- Je pense par ailleurs que le chiffre de 60 qui a été annoncé était un chiffre macroscopique qui a été probablement présenté dans certaines présentations de début de construction du plan, mais ce qui est important, c'est finalement le volume financier de postes qui sont gelés tel qu'il apparaît dans le plan de retour à l'équilibre qui a été voté au mois de juillet.

Comment dire ? Effectivement, ce chiffre a été donné. Avoir parlé du chiffre de 60 était plutôt une façon de donner un ordre de grandeur du volume d'emplois qui devait être gelé, plutôt qu'un chiffre qui avait en soi une valeur contractuelle.

Donc effectivement, au total et à la fin du plan, on sera probablement sur un nombre d'emplois gelés qui sera plus important que le chiffre de 60.

M. Clerc.- Je crois que l'on sera sur un doublement du chiffre annoncé visiblement, quand on regarde les projections.

On constate aussi, en fait, que du coup, dès le vote du PRE, vu qu'il y avait déjà des sommes annoncées d'économies sur les campagnes d'emplois, on savait précisément, visiblement, puisqu'on est à l'euro près dans les propositions du PRE, ce que l'on allait faire sans que cela soit annoncé plus clairement jusqu'à présent.

Sur ce que vous avez annoncé de la méthode et de l'autocensure ou pas de l'autocensure de la part des composantes, j'aimerais savoir s'il y a quand même eu une prise en compte de tout cela puisque, vous l'avez annoncé, pour les personnels BIATSS, c'est très tendu avec l'arrivée de jeunes contractuels puisqu'il y a tout un tas de contractuels... Enfin « Tout un tas »... Enfin, un grand nombre de personnes qui travaillaient avec nous, qui avaient acquis les compétences et qui sont parties à la fin de l'année dernière, l'année universitaire. On a donc beaucoup de nouveaux. Est-ce que dans ces propositions des composantes, il y avait par exemple des propositions de créations, parce que restructuration éventuelle ou pas ?

Où en est-on des restructurations ? Est-ce que, pour continuer à être aussi efficace et assurer une continuité de service aussi, il y a des pistes engagées pour

un fonctionnement qui puisse être toujours de qualité ? Parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas ce que l'on constate.

Alors, ce n'est pas dans nos habitudes de dire que, oui, les collègues, tous les collègues sont en souffrance actuellement, etc., mais à cette rentrée, je crois qu'on peut le dire. On ne peut plus nier la situation. Il y a un grand nombre de collègues qui sont en difficulté. Alors, c'est le début. Des contractuels arrivent. Mais franchement c'est un petit peu la panique dans les services. Cela fonctionne, on se demande un peu comment. Qu'est-il prévu en termes d'éventuelles restructurations pour maintenir un service efficace ? Y a-t-il des travaux là-dessus ?

M. Helleu.- Oui, je peux intervenir là-dessus. D'abord, je ne peux pas vous laisser dire ce que vous dites. Libre à chacun de s'exprimer, mais enfin quand vous mettez en cause le fonctionnement des services et la décrépitude majeure, on a l'impression que tout s'écroule à l'université de Bourgogne, ce qui n'est absolument pas le cas, à mon avis, et je tourne aussi pas mal dans les services.

Sinon, il y a un certain nombre de groupes de travail qui vont se mettre en place.

Ensuite, vous faites allusion à des réorganisations. Pour l'instant, toutes les composantes sont en place, il n'y a pas de réorganisations particulières, sauf à quelques endroits très précis et très ciblés. Je pense notamment du côté du service de mutualisation qui regroupe cinq composantes et où il y a eu le départ de François Mangione et son remplacement par son second. Donc il y a quelques points de réorganisation. Pour le reste, il y a des réflexions.

On est à l'état de réflexion sur le courrier, sur la reprographie.

L'année dernière, le pôle Achats a été réintégré au PAJI et le Centre des langues intégré à la fac de langues.

Voilà, pour moi, les réorganisations.

Personne n'a dit... Pour l'instant, il n'y a pas de fusion de composantes ou alors je ne suis au courant de rien. Il n'y a pas de fusion de grandes directions. Enfin, on n'est pas du tout dans le grand soir et la réorganisation totale de l'université. Ou là il y a quelque chose qui m'échappe ou alors je dors toute la journée.

Quant à la notion de... oui, j'ai utilisé le terme de décrépitude, ce n'est pas du tout le sentiment que j'ai. J'ai plutôt le sentiment que les gens sont sur les rails avec une problématique, c'est vrai, que vous soulevez mais qui est propre à toutes les universités chaque fois que l'on a un nombre de contractuels, de gens qui viennent d'ailleurs, et j'espère que les gens viennent aussi d'ailleurs et que l'on intègre à un service des gens qui ont d'autres types d'expérience et qui enrichissent en fait le potentiel et le professionnalisme de nos agents.

Il faut les former à la culture universitaire. J'ai un exemple très précis puisque je suis passé en scolarité en Pharma et en Santé. Dans l'une des deux scolarités, on a quelqu'un qui travaillait à Carrefour et qui s'occupait de la gestion des caissières. Donc elle arrive et va s'occuper des droits d'inscription et des problématiques de scolarité. Alors, c'est quelqu'un qui est rompu à la gestion du stress mais qui découvre l'université.

Maintenant, le propre de l'homme, c'est son adaptabilité. Donc les hommes s'adaptent et chacun, quand il arrive sur un poste pour la première fois de sa vie, ne sait pas où il arrive, il ne sait pas où il met les pieds. Donc oui, je reconnais que les contractuels qui arrivent, sauf à avoir des gens qui ont déjà une expérience

universitaire, sont des gens qui peuvent poser des problèmes en arrivant. Cela dit, on a un devoir d'intégration et un devoir de formation.

J'ai visité quatre scolarités depuis la rentrée, je n'ai pas eu le sentiment que tout était en vrac. Alors, je ne sais pas si c'est aux scolarités que vous faites allusion. J'en parle parce qu'on est en période de rentrée. La plupart des autres services me donnent l'impression de fonctionner très correctement avec des professionnels en leur sein.

M. Clerc.- J'entends bien que cela tourne. Je mets l'accent quand même sur les contraintes qui pèsent sur les personnels et cela, c'est quelque chose que vous avez entendu certainement, d'ailleurs, mais qui nous revient, en fait. On a des appels de collègues, de choses comme cela, qui disent que, oui, de toute façon cela tourne, on le voit, mais que c'est très difficile. Que c'est très difficile et qu'il y a parfois des tensions, qu'il y a une grosse charge de travail aujourd'hui. Vous rappelez que cela se réorganise et que l'on s'adapte au stress, etc.

Ce que nous avons aussi un peu reproché sur la dureté de ce PRE et sa brutalité puisque dès la première année, c'est quand même assez fort, c'est qu'en même temps, en supprimant des emplois, on s'attaque aussi à la rémunération de ces personnels qui pourtant sont de bonne volonté, on le voit, puisque, comme vous le confirmez, cela fonctionne et cela tourne.

C'est pour cela que nous nous opposons à ce PRE principalement, même si on est conscient qu'il y a des efforts à faire, c'est qu'on touche aux deux facettes, en fait, aux personnels en supprimant quelques postes, en faisant plus de précarité et, en plus, on tape sur les rémunérations.

Je rappelle, comme je l'ai dit la dernière fois, que nos contractuels sont quand même payés au SMIC au mieux et, pour les catégories B des contractuels, une douzaine d'euros au-dessus par mois, si je ne m'abuse, et à peine plus pour un contractuel de catégorie A. Et on demande au niveau du SNPTES d'être vigilant à ce niveau-là puisque cela tourne mais il faut aussi que les gens aient une reconnaissance derrière.

Le Président.- Merci. Merci pour ces questions. Merci, Alain, pour les réponses.

D'autres commentaires ou d'autres questions sur cette campagne d'emplois ? Tout est bien clair ?

Je voudrais peut-être dire et je laisserai Stéphanie conclure que bien sûr, ce plan est exigeant, c'est vrai, mais on est tous bien conscient du travail qui est fourni par l'ensemble de la communauté, que ce soient les enseignants, les enseignants-chercheurs ou les personnels BIATSS, tout ceci est vrai. Mais compte tenu de ce contexte budgétaire qui est, je vous le rappelle, un contexte subi et qui est un contexte qui, pour l'essentiel, est généré par des causes qui sont tout à fait exogènes à notre université, on fait ce choix dans ce contexte, précisément parce qu'on a bien conscience de la nécessité d'avoir une politique qui soit la moins dure possible, on fait ce choix de ne pas proposer de campagne d'emplois blanche.

Une campagne d'emplois blanche aurait été une campagne absolument dévastatrice, et je vous dis ceci parce que sur le strict plan de l'orthodoxie budgétaire, une campagne blanche aurait probablement été un choix préférable, en tout cas que les services de l'État auraient préféré, et qu'à ce jour, je n'ai pas encore

l'assurance que Mme la Rectrice acceptera la campagne d'emplois telle que nous la proposons.

Vous vous souvenez que l'an passé, alors même que l'on avait déjà, de notre propre responsabilité, décidé d'une demi-campagne d'emplois, elle a souhaité que l'on fasse un effort qui était un effort un petit peu plus important en gelant, je crois, trois postes supplémentaires.

Donc on doit aussi tenir compte de ces équilibres-là et du point de vue de notre tutelle puisqu'une université en France est financée à 80 % par l'État, et l'État qui est la tutelle principale est en situation d'imprimer un certain nombre d'exigences.

Donc il faut que l'on trouve là encore un équilibre qui soit le meilleur possible entre l'acceptabilité par la communauté, entre la charge de travail qu'effectivement on transfère sur les collègues et les exigences de retour à l'équilibre financier qui nous sont imprimées. Il nous a semblé qu'à cet égard, les propositions que l'on vous soumet étaient des propositions qui étaient raisonnablement à l'équilibre.

Frédéric ?

Mme Grayot-Dirx.- C'est Frédéric qui va conclure.

Le Président.- Frédéric va conclure ? D'accord. Alors vas-y, Frédéric, conclus.

M. Debeaufort.- Oui, je voudrais simplement ajouter parce que je participe un petit peu aux DOM, il y a quand même un élément à préciser. Tu as dit qu'il y a un effet d'opportunité ou d'aubaine, ou de malchance quand cela est vu des composantes, sur les gels qui ont été opérés sur ces deux dernières années, mais il faut quand même garder à l'esprit que l'on garde l'historique des campagnes d'emplois et que l'on ne s'interdit pas de dégeler un poste, au besoin en gelant un autre poste ailleurs, dans une autre section, en fonction des priorités, des stratégies de composantes. Ce sont des éléments que l'on intègre aussi dans la réflexion.

Cette année, par exemple, il y a un poste que l'on a dégelé en en gelant un autre au sein d'une même composante parce que stratégiquement ils jugeaient que c'était plus opportun d'ouvrir un poste dans la section qui avait été gelée l'année d'avant et inversement.

Cela est donc aussi une stratégie que l'on garde à l'esprit. Ce qui est gelé aujourd'hui n'est pas immuable. Donc rien n'empêchera à la prochaine campagne de dégeler, pour des raisons de stratégie, d'opportunité, de recherche, d'enseignement, un poste si cela est nécessaire et s'il y a moyen d'en geler un autre ailleurs, ou pas, cela dépendra de la situation.

Donc ce sont aussi des éléments à garder dans la façon dont on a travaillé et dont on travaille sur les campagnes d'emplois.

Le Président.- Merci, Frédéric. Lionel Brétilon veut intervenir.

M. Brétilon.- Oui, j'avais juste une question par rapport peut-être plus à l'aspect recherche de ce plan de retour à l'équilibre et peut-être une suggestion.

Est-ce que dans ces dégels que vous pouvez envisager dans les années prochaines, vous avez prévu, en fait, de partager ce plan de retour à l'équilibre avec les tutelles des UMR ? Parce qu'effectivement, je pense que cela serait important que vous puissiez déjà partager ce plan de retour à l'équilibre avec les autres tutelles

et dans les dégels, partager dans les dialogues de gestion la façon dont chaque tutelle pourra justement contribuer et aussi optimiser un petit peu les besoins des unités de recherche et savoir un petit peu quelle tutelle peut effectivement pourvoir ces besoins.

Parce qu'effectivement, ce plan de retour à l'équilibre, je prends ma casquette de directeur d'unité, j'ai pu le partager en conseil d'unité mais je pense que c'est aussi important de voir le bout du tunnel et de se dire que l'on peut aller au-delà de ce plan de retour à l'équilibre et proposer après une stratégie qui sera cohérente et coordonnée... Enfin, cohérente, je n'en doute pas, mais coordonnée entre les différentes tutelles des UMR.

Surtout qu'au niveau principalement de ce que je connais le mieux, que ce soit le CNRS ou l'INRA, il y a des stratégies de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui sont lancées et qui sont différemment appropriées par les différents laboratoires, mais je pense à des stratégies qui doivent se mettre en place dans les laboratoires pour bien identifier les besoins de compétences et puis qu'il y ait un dialogue de gestion entre tutelles pour voir comment, justement, pourvoir ces besoins.

Le Président.- Merci pour cette suggestion.

D'autres interventions ?

Si chacun s'est exprimé comme il souhaitait le faire, je vais soumettre cette campagne d'emplois 2018 à votre approbation.

Alors, on doit délibérer en deux temps, une délibération pour la campagne enseignants/enseignants-chercheurs et une délibération pour la campagne d'emplois BIATSS.

Donc pour ce qui concerne la campagne d'emplois 2018 enseignants/enseignants-chercheurs.

Qui s'oppose à la proposition qui est faite ? Deux oppositions.

Qui s'abstient ? D'accord.

Donc je ne sais pas combien nous sommes aujourd'hui.

Mme Favier.- 23.

Le Président.- 23 ?

Mme Favier.- 21 pour et 2 contre.

M. Trichard-Comparot.- 21 pour.

Le Président.- Merci.

21 voix pour, 2 voix contre

Pour ce qui concerne la campagne d'emplois des personnels administratifs, techniques et des bibliothèques.

Qui s'oppose à la campagne d'emplois telle qu'elle a été construite et présentée ? Deux votes contre.

Qui s'abstient ?

Donc on a ?

Mme Favier.- 21.

Le Président.- 21, d'accord. Très bien.

21 voix pour, 2 voix contre

Merci à tous. Merci aussi aux équipes et aux vice-présidents qui ont porté cette campagne d'emplois dans des conditions difficiles pendant de longs mois aussi. C'est un véritable dialogue et une véritable négociation de chaque jour presque avec les équipes et j'entends bien la remarque de Lionel, effectivement, sur la nécessité peut-être d'améliorer encore le dialogue avec les organismes de cotutelle de nos unités de recherche.

De fait, Lionel, cela fait partie d'une certaine façon de la réflexion qui est la nôtre dans le cadre des six grands domaines que l'on a identifiés ensemble. Cela pourrait être un des cadres dans lequel on organise cette réflexion puisque précisément, ces six grands domaines, on les a construits tous ensemble avec l'ensemble des établissements qui sont partenaires.

Merci. Merci beaucoup, Stéphanie, Pierre-Étienne et Frédéric.

On va maintenant aborder le second point de l'ordre du jour qui porte sur les questions financières, avec la présentation et la délibération sur les orientations budgétaires 2018.

IV) Questions financières

1. Orientations budgétaires 2018

Le Président.- Là aussi un point d'introduction rapide, pendant que Dominique Delmas s'installe.

Je voudrais vous dire, vous l'avez vu, que dans les grandes lignes et les grandes masses financières, puisqu'aujourd'hui il s'agit simplement de délibérer sur les grandes masses financières de la dotation État, ce qui vous est proposé à délibération aujourd'hui s'inscrit parfaitement dans les orientations que nous avons discutées tous ensemble le 6 septembre et, bien entendu, et cela s'impose à nous, s'inscrit dans le cadre du plan de retour à l'équilibre que nous avons voté au mois de juillet.

Comme vous le savez, il s'agit aujourd'hui d'une première étape de la construction budgétaire 2018. Sur la base de la délibération que nous avons prise aujourd'hui, nous pourrons en CFVU arbitrer sur les dotations qui sont proposées aux composantes. Nous pourrons en commission de la recherche arbitrer sur des propositions de dotation pour les unités de recherche, qui seront ensuite transmises à la COMUE puisque vous savez que pour les unités de recherche, c'est la COMUE qui actuellement a légitimité pour décider des dotations des unités de recherche. Et donc nous pourrons, à l'ensemble de nos structures internes, notifier leur proposition de ventilation sur la base de la part État du budget, ce qui leur permettra ensuite d'agrèger leurs prévisions de ressources propres et c'est uniquement une fois que cette agrégation sera faite que nous pourrons délibérer sur le budget définitif au mois de décembre.

On est donc là encore dans une phase qui est prévisionnelle. Je vous donne simplement un exemple. On décide aujourd'hui, on débat aujourd'hui de la ventilation de la part État de notre budget alors même que nous n'avons pas connaissance de la part de l'État, de ce que sera notre dotation puisque dans le meilleur des cas, nous aurons connaissance de la proposition de dotation État probablement au mois de novembre. Donc vous voyez que l'on est tous dans un exercice qui est un exercice délicat, pour lequel il importe que nous arrivions en quelque sorte, dans cet exercice prévisionnel, à minorer la part d'incertitude.

Et puis, peut-être que Dominique le dira, mais il y aura dans les semaines qui viennent, probablement quelques lignes qui évolueront. Notamment on doit probablement, par rapport à ce qui est présenté, faire un effort sur le pôle Patrimoine avec la nécessité d'augmenter la dotation du pôle Patrimoine. Mais là encore ce sont des évolutions qui vont se construire entre le mois de septembre et le mois de décembre quand on sera dans cette phase de consolidation du budget définitif.

Ceci étant, je passe la parole à Dominique qui va vous présenter les grands éléments de ces orientations budgétaires.

M. Delmas. - Merci, Monsieur le Président.

Peut-être que là, ici, tous les administrateurs étaient présents la fois dernière, il n'est peut-être pas nécessaire que je vous représente la situation financière de fin d'exercice ainsi que la situation nationale, que j'avais présentée l'année dernière, et je vous propose, si vous en êtes tous d'accord, que l'on passe directement au tableau des orientations grandes masses.

Juste peut-être pour rappel quand même, sur ce diaporama, juste sur ces diapos sur la trajectoire du plan de retour à l'équilibre financier qui est un point capital. Vous connaissez l'effort conséquent qui a été réalisé sur l'offre de formation (-40 000 heures) et la campagne d'emplois qui a été revue et validée à la baisse, et sur ce graphique, juste pour mémoire par rapport à ce qui a été dit précédemment par la Vice-présidente RH, à savoir l'impact en euros que doit avoir cette campagne d'emplois, à savoir pour 2017 -1,8 million d'euros, pour 2018, donc la campagne d'emplois que vous avez votée doit avoir un impact de 3,1 millions d'euros pour ensuite, 2019, 1,2 million d'euros.

Je reviens tout de suite à ces orientations budgétaires grandes masses, avec à gauche les dépenses, à droite les recettes, avec deux colonnes, 2017 et 2018, et à chaque fois, je vais vous redire un petit peu les différences entre ces deux colonnes.

Tout d'abord, en ce qui concerne les droits universitaires, qui s'affichent pour 2018 à hauteur de 4 610 000 euros, ils sont identiques à 2017 tout simplement parce qu'en fait, les droits universitaires des deux années précédentes avaient été légèrement surestimés. Aussi, au vu des effectifs prévus pour 2018, nous avons choisi de maintenir ces droits universitaires à hauteur de 4,6 millions d'euros.

Ensuite vient la subvention pour charges de service public, vous le voyez, à hauteur de 18 661 852 euros contre 19,2 millions d'euros. Alors juste, je vous précise qu'il s'agit de la dotation de fonctionnement hors opérations immobilières et hors aussi action sociale.

Cette estimation 2018 a été réalisée sur la base de la notification reçue au 23 mars dernier en projetant les crédits n'ayant pas encore fait l'objet d'une notification. Les 19 234 029 euros votés pour les orientations 2017, en fait, représenteraient une estimation dans l'attente de la notification 2017.

L'estimation 2018, elle, a été faite au regard des notifications 2017 reçues et l'écart que vous observez de 180 000 euros entre les deux années correspond, en fait, aux incertitudes relatives aux compensations ministérielles à la fois des droits d'inscription ESPE et de l'exonération des droits d'inscription boursiers.

En ce qui concerne les contrats doctoraux. Les contrats doctoraux, vous voyez que l'on a un maintien de l'enveloppe à hauteur de 3,6 millions d'euros.

Ensuite, le transfert socle. Les projections 2018 ont été réalisées sur plusieurs bases. Tout d'abord, le point de départ de ces projections, c'est l'estimation de la notification finale 2017. Ensuite viennent l'intégration des créations d'emplois 2016 dans le socle transféré, à hauteur à peu près de 177 000 euros, le maintien des crédits au titre de la démographie étudiante, le maintien de la compensation du point d'indice qui, cette fois-ci, est étendue en année pleine, le maintien de la compensation du PPCR connue à ce jour et puis également les projections de cette compensation du PPCR à venir.

Également, les projections 2018 se sont basées sur une hypothèse d'une compensation totale du point d'indice et du PPCR par le ministère, notamment afin d'équilibrer les dépenses et les recettes, et vous voyez, l'on passe de 167,6 millions d'euros à 172,1 millions d'euros.

L'OCIM. L'OCIM, qui est une enveloppe fléchée. Il y a un maintien de la prévision 2017. Quand on regarde dans le temps, cette enveloppe est stable à hauteur de 500 000 euros.

En ce qui concerne l'action sociale. Pour 2018, vous le voyez, il n'y a pas de prévision dans la mesure où aucune notification ministérielle n'a été faite en 2017 ni en 2016.

En ce qui concerne la réserve de précaution. La réserve de précaution, nous l'avons maintenue, vous le voyez, à hauteur de 1 080 899 euros. Comme je vous l'avais dit la dernière fois, il est fort probable que cette réserve de précaution augmente. Nous avons fait le choix ici de ne pas l'augmenter. Néanmoins, nous avons provisionné une certaine somme qui sera inscrite dans les dépenses, notamment dans les crédits autres, de manière à ce que s'il y a une augmentation de cette réserve de précaution, nous puissions l'abonder et si effectivement elle est stable, nous l'espérons tous, cette somme inscrite en tout cas dans les dépenses pourra être reventilée pour nos structures.

Ensuite viennent donc les prélèvements 4, 6 et 8 %. Vous voyez qu'ils sont stables à hauteur de 600 000 euros. Je vous rappelle toujours l'incertitude de la gestion des frais de gestion concernant les projets de recherche qui sont portés par la COMUE en ce qui concerne notamment l'ANR et le H2020.

Ensuite, les reversements, notamment les mises à disposition. Là, les prévisions, en fait, ont été réajustées sur la base du réalisé 2016 et vous voyez que l'on passe de 1 million à 550 000 euros.

Ensuite viennent les reversements ANR préciput. Nous avons choisi un maintien prudentiel de ces reversements. Le montant est calculé sur la base des subventions préciput octroyées en année N-1 donc, vous le voyez, à hauteur de 300 000 euros.

Puis des recettes de TVA à hauteur également de 300 000 euros. On a une reconduction de la prévision sur la base tout simplement du réalisé des exercices antérieurs.

Cela nous amène donc à un total pour 2018 de 200 202 590 euros.

À cela, il faut soustraire les amortissements non neutralisables. Alors juste pour rappel, la charge d'amortissement n'a plus d'impact budgétaire en GBCP, mais il convient néanmoins d'en tenir compte dès la distribution des moyens tout simplement afin d'en provisionner la valeur qui sera réintégrée dans le calcul du résultat comptable.

Les prévisions, à ce jour, selon la projection logicielle, qui tiennent compte des investissements, se chiffrent donc à hauteur de 4 870 000 euros, soit un total réparti en grandes masses pour les recettes de 2018 à hauteur de 195 332 590 euros.

Ensuite, côté gauche, viennent les dépenses avec notre plus gros poste qui représente la masse salariale.

Pour cette masse salariale, les prévisions ont tenu compte à la fois de la projection des campagnes d'emplois sur 2018, avec un effet année pleine campagne 2016 et un effet 4/12^e de la campagne 2017, de la valorisation des mesures d'économies prises dans le cadre du PRE, vous l'avez vue et je vous l'ai montrée dans le petit histogramme, à hauteur de 3,1 millions d'euros pour 2018 - celui-ci sera moindre pour 2019 -, de l'estimation établie sur le coût du point d'indice, également de l'estimation faite des mesures PPCR et de la projection du coût lié au GVT et, enfin, de la projection des charges salariales, ce qui, vous le voyez, nous fait passer d'une enveloppe 2017 de 170 794 151 euros à une enveloppe 2018 de 171 035 911 euros.

Ensuite vient l'offre de formation financée par l'uB. La valorisation des efforts qui ont été consentis sur l'offre de formation dans le cadre de ce plan de retour à l'équilibre financier et du nouveau contrat, fait que, vous le voyez, on passe de 4,7 millions d'euros en 2017 à 4,1 millions d'euros en 2018.

Juste pour votre information, la charge globale de la nouvelle offre de formation, c'est 406 000 heures pour 2017-2018. L'enveloppe financée en centrale par l'uB est de 310 000 heures, ce qui intègre la diminution des 40 000 heures par rapport aux deux années précédentes, sachant qu'il y a bien sûr une compensation possible d'autofinancement des composantes.

Ensuite, le pôle Patrimoine et les crédits patrimoine composantes qui sont à hauteur stable de 5 053 230 euros.

Les services, ensuite, centraux qui sont également stables par rapport à 2017 puisqu'on est à 1 560 000 par rapport à 1 575 000, soit -15 000 euros, qui a été réalisé sur le budget du service Communication.

En ce qui concerne les UFR. Les UFR voient leur budget augmenter de 300 000 euros entre 2017 et 2018, qui fait passer ainsi de 3 239 000 à 3 539 171 euros. Cette augmentation s'explique à la fois par des réajustements de dotations 2017 qui ont été décidés après le vote des orientations dans le cadre de négociations avec les composantes et également par un ajustement à la marge de certaines dotations 2018.

Alors juste quand même pour vous le mentionner, puisqu'on a parlé ici de ce plan de retour à l'équilibre financier, vous rappeler quand même que les dotations de fonctionnement des composantes n'ont pas été impactées par ce plan de retour à l'équilibre financier.

Ensuite les services communs et généraux, +25 000 euros entre 2016... 2017, pardon, et 2018. Cela s'explique à la fois, là encore, par des réajustements de dotations 2017 qui ont été décidés après le vote des orientations dans le cadre de

négociations avec les composantes et aussi par des ajustements à la marge de certaines dotations, faisant ainsi une enveloppe pour 2018 de 5 063 840 euros.

Ensuite, pour les laboratoires, donc un maintien à l'identique à hauteur de 2 281 000 euros.

Ensuite, pour la recherche pôle Patrimoine, à hauteur de 1 150 000 euros. Ici, on est donc stable par rapport à l'année dernière.

Également pour le PSIUN, SCD, pôle Culture, à hauteur de 246 650 euros. On est là aussi stable par rapport à l'année dernière.

Ensuite viennent les crédits de recherche dont les écoles doctorales, qui sont fixés à 702 500 euros, qui sont identiques à l'année dernière, mais qui avaient subi en 2017, je vous le rappelle, une très forte réduction.

Ensuite viennent les crédits pédagogiques qui passent de 125 000 en 2017 à 23 000 euros en 2018, soit une baisse de 102 000 euros, qui correspond, vous le savez, à une suppression des PRL 1, 2 et 3 à hauteur de 25 000 euros, notamment également du tutorat d'accompagnement pour 50 000 euros, du CLES pour 27 000 euros.

Enfin, ces crédits autres, qui passent de 132 000 en 2017 à 540 653 euros, soit un peu plus de 400 000 euros. Tout simplement, je vous l'ai expliqué, cela va nous permettre de constituer une réserve de précaution de 400 000 euros qui peut soit nous servir dans le cadre de la réserve de précaution, de son augmentation qui est fortement prévisible, ou également qui permet d'absorber des besoins imprévisibles. C'est une toute petite somme qui représente 0,02 % de notre budget total.

Soit, vous le voyez, ce budget total côté dépenses, qui s'affiche à 195 332 590 euros, qui nous permet d'arriver à l'équilibre grandes masses alors que l'année dernière, à la même époque, nous observions déjà un déséquilibre qui était à hauteur de 2,8 millions d'euros et ensuite, bien évidemment, lorsque nous avons agrégé l'ensemble des budgets, ce déséquilibre a augmenté à 3,5 millions d'euros.

Donc il faut bien avoir ici à l'esprit que même si effectivement nos prévisions et orientations grandes masses sont à l'heure actuelle à l'équilibre, et c'est un effort extrêmement important qui est consenti par notre communauté, cela ne préjuge en rien que notre budget final qui sera voté en décembre 2017 pour le BI 2018 soit, lui, en déficit.

De plus, comme l'a rappelé M. le Président, il va y avoir de nouveau une discussion avec le pôle Patrimoine, également avec le Rectorat puisque le Rectorat va suivre cela de très près, notamment pour le prélèvement sur le fonds de roulement, que ce BI 2018 soit en léger déficit.

Le Président.- Merci beaucoup, Dominique, pour cette présentation qui est limpide. Grand merci aussi aux services encore une fois qui ont un rôle irremplaçable dans la difficile construction de ce budget.

Cette présentation est donc ouverte à notre débat, à vos questions ou à vos commentaires.

Mme Grayot-Dirx.- J'avais une question sur l'action sociale dans la partie recettes. Tu as dit que l'on n'avait rien mis pour 2018 parce qu'en 2017, on n'avait pas eu de notification. Cela recouvrait quoi exactement ? Quel était le (*mot inaudible*) ?

Mme Khatri.- Il s'agissait d'une ligne qui était identifiée auparavant sur la subvention pour charges de service public et qui a disparu depuis 2016, en fait. On n'a pas eu de notification ni au titre de l'exercice 2016 ni au titre de l'exercice 2017.

Le Président.- Merci, Magali.

D'autres questions ? Non, tout est bien clair ?

C'est l'intérêt de faire un pré-débat sur les orientations au début du mois de septembre et de finalement nous y tenir, c'est que finalement le travail d'explicitation a été fait au début du mois de septembre et comme on n'a pas substantiellement fait évoluer la proposition par rapport au 6 septembre, je pense que les principaux éléments sont bien clairs.

Donc s'il n'y a pas d'autres besoins d'information, pas d'autres prises de parole, je vais proposer à votre approbation ces orientations budgétaires pour le budget 2018.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Merci beaucoup. Merci infiniment.

21 voix pour, 2 abstentions

Merci encore, Dominique et Magali, pour le travail réalisé.

2. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Nous avons encore à regarder les tarifs, subventions et dons. Je pense que vous avez reçu le listing qui est toujours aussi long.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce listing ?

Il n'y a pas de remarque, donc nous allons passer à l'approbation des tarifs, subventions et dons.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

23 voix pour (unanimité)

3. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Ensuite, nous avons les sorties d'inventaire. On en a un petit peu plus que d'habitude mais c'est toujours assez amusant à regarder.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

On voit que certains appareils peuvent être extrêmement vieux. Tellement vieux que l'on ne connaît plus leur valeur.

On va donc passer à l'approbation. Au vote, pardon.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

23 voix pour (unanimité)

Je repasse la parole au Président.

Le Président.- Merci. On est bien dans le déroulement de ce conseil d'administration. On est plutôt en avance aujourd'hui.

On va maintenant pouvoir aborder le point suivant qui est la présentation des travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 septembre. Je vais donc passer la parole à Jean-Jacques Boutaud.

Une longue CFVU que l'on a eue le 18 septembre, avec beaucoup de dossiers importants sur le point de la pédagogie.

M. Boutaud.- On me prépare un petit chevalet, je....

Le Président.- Mais vous allez voir que peu de points ont posé de réelles difficultés sur le plan politique. On a eu des débats qui étaient tout à fait intéressants.

IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 18 septembre 2017

M. Boutaud.- Bonjour à toutes et à tous.

Oui, effectivement, un programme très copieux, à la fois à la commission de la pédagogie du 7 septembre et à la CFVU qui a suivi le 18. Je crois que l'on peut... Je vais essayer de ne pas galvauder les travaux qui ont été faits mais, en plus, de ne pas non plus entrer dans les détails puisque vous avez reçu tous les dossiers et fichiers et que si on veut en faire une analyse extrêmement fouillée, on va y passer beaucoup de temps.

Voilà le programme, vous le voyez. Donc je ne veux pas vous impressionner, mais il va falloir en même temps aller à l'essentiel.

D'abord les travaux de la FSDIE. Souvent je me tourne vers Valentin Gomes mais il n'est pas là cet après-midi, donc vas-y, Jean-Jacques.

1. Travaux de la Commission FSDIE du 13 septembre 2017

M. Boutaud.- FSDIE, voilà le problème que nous avons, c'est qu'en général, on est avec des tableaux extrêmement complets.

Il y avait à peu près 35 dossiers à analyser et à chaque fois, on fait une évaluation assez rapide. Vous savez que le travail est préparé en amont aussi de la commission FSDIE qui a une nouvelle responsable, vous le savez sans doute, qui est France Herrscher. Et sur les 35 dossiers, il y en a 8 qui posaient problème. « Poser problème », c'est-à-dire que c'est soit le report soit le refus catégorique.

On est en face de problèmes classiques, c'est-à-dire absence de factures ou... Vous voyez les motifs. Enfin, je suis vraiment désolé parce qu'à chaque fois on aimerait une projection digne du cinéma Olympia sur 15 mètres de large. Simplement, vous avez reçu les dossiers avec soit report pour... « Problème de devis ». Alors, cela, c'est souvent. Cela se règle souvent en deuxième phase. Il nous manque des factures, il nous manque des devis...

On a été impressionné cette année... Alors, il y a une montée en puissance, je vais vite, des associations. Alors, pratiquement toutes maintenant ont un budget

communication. Donc en tant que professeur de communication, je devrais m'en féliciter, mais cela donne aussi des surcoûts.

Alors, moi, je me dis que déjà en interne, on peut traiter pas mal de ces questions de communication et, d'autre part, peut-être l'incitation qui a été donnée aux associations de revoir un peu à la baisse ces budgets avec des agences qui ne manquent aucune occasion de gonfler les budgets.

Donc c'est vraiment des petits défauts mineurs, rien de vraiment grave, et des effets de correction que nous pourrions apporter.

Il y a un point important qui concerne la convention signée au titre d'Épi'Campus dont les objectifs sont de proposer des produits alimentaires et de première nécessité, de créer, à travers cette épicerie Épi'Campus qui n'est pas vraiment une épicerie solidaire - il y a un distinguo -, de la cohésion et du lien entre étudiants et de favoriser la solidarité.

Je vous le dis rapidement : « *Épi'Campus apporte une réponse concrète à la précarité financière de certains étudiants. À travers l'aide alimentaire, les étudiant(e)s qui en font la demande (validée par les services sociaux du CROUS) peuvent accéder sur une période donnée à des produits de première nécessité* ». Ce sont toujours des produits secs. On ne s'amuse pas à mettre de l'Époisses et du cantal. On prend des produits mais qui sont de qualité et coûteux.

Vous avez bien compris le principe. Une belle convention qui a été signée.

Je crois que je peux peut-être passer sur ces éléments-là... Est-ce qu'on fait un vote sur...

M. de Mesnard.- On peut faire un vote dessus.

M. Boutaud.- Oui, parce qu'en CFVU, on a donné un vote favorable à l'unanimité pour ce que je viens de vous présenter, c'est-à-dire les dossiers validés par la FSDIE, ceux qui sont reportés ou refusés, et ensuite la convention signée au titre d'Épi'Campus.

Le Président.- Donc la délibération que je dois vous proposer est la suivante : « *Le conseil d'administration approuve les travaux de la commission FSDIE du 13 septembre 2017 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations* ».

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Merci.

22 voix pour (unanimité)

2. Travaux de la Commission de la Vie de l'Étudiant du 13 septembre 2017

M. Boutaud.- Ensuite, la commission de la vie étudiante. C'était le même jour, donc le 13 septembre... Oui, c'est bien cela, du 13 septembre.

En fait, il n'y avait que quatre associations concernées.

Pas de problème particulier si ce n'est peut-être de demander quelquefois à des associations qui sont sur des terrains d'action à peu près similaires, peut-être de davantage coordonner leurs actions, mais les quatre associations qui se

présentaient, à savoir l'Association des étudiants et jeunes de Guinée... Je pense à eux notamment parce qu'il y a un tas de communautés africaines qui travaillent dans le même sens, à ceci près que si elles travaillent dans le même sens, elles ne le font pas de façon cohésive et coordonnée. Donc on a demandé de peut-être préparer l'accueil de ces étudiants de façon plus concertée entre les différentes associations.

L'Association BEDAPS et deux autres associations, GEFPO et CST comme Corporation Sciences et Techniques.

Quelquefois il y a des doublons aussi dans les mêmes espaces. Donc ce que nous faisons, et ce que demandent aussi évidemment les étudiants, c'est de bien définir la charge et la mission de l'association quand elle est, par exemple, dans une même composante. Si vous avez deux ou trois associations au sein de STAPS ou de tel département d'IUT, là encore de voir quelle est la mission spécifique de chacune et surtout de veiller à une chose, c'est que l'action de l'une n'entrave pas celle de l'autre ou des autres. Mais des projets intéressants.

Il y en avait quatre. Donc je propose... Non, je ne propose rien, je ne suis pas habilité à le faire, mais cela est une vieille habitude.

Le Président.- S'il n'y a pas de question sur ce point. Je crois que cela a été un débat aussi tout à fait intéressant mais sans véritable opposition en CFVU.

Je vous propose que l'on adopte ces propositions de labellisation d'associations.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Merci.

22 voix pour (unanimité)

3. Référentiel commun des études 2017-2018

M. Boutaud.- Un gros morceau, le référentiel commun des études L-M-D. Vous savez que chaque année, nous devons, et heureusement d'ailleurs, actualiser ce document consistant, puisqu'il fait près de 30 à 35 pages avec les annexes. Nous avons mis en place des travaux de groupe. Je vous ai mis les dates de ce groupe de travail : le 4 mai, le 12 juin et le 12 septembre. Nous avons repris le texte, je vous assure, paragraphe par paragraphe, ligne à ligne, mot à mot, virgule par virgule. Donc un gros travail a été fait, à commencer par mettre au masculin et au féminin tous les substantifs qui s'y prêtaient. Donc on ne dit plus « l'étudiant » mais « l'étudiant/l'étudiante ». On a progressé, on a fait un beau travail.

Écoutez, il y a eu beaucoup de modifications. Si je vous montrais le document de 35 pages, vous verriez qu'il est amendé quasiment à chaque ligne, mais bon, pas mal de points de détail.

Sur les choses substantielles, je pense que l'on a touché trois grands domaines qui sont d'abord la reconnaissance de l'engagement étudiant. Il y avait des petites choses qui concernaient la modification du C2i, mais surtout la reconnaissance de l'engagement étudiant puisqu'il y avait un nouveau décret de mai 2017.

Il y avait évidemment les dispositions à actualiser avec les nouveaux articles du code de l'éducation concernant la sélection en master. Donc bien évidemment on

devait le reporter pour ce qui concerne le M1. Notamment l'entrée en M1 et les règles d'ajustement M1/M2.

Et puis troisième point, les modalités transitoires, qu'est-ce qui se passe avec ces nouvelles lois, avec un étudiant qui était sous l'ancien régime et qui se retrouve dans un nouveau régime, donc quelles sont les modalités transitoires qui sont mises en œuvre.

Tout cela a été analysé. Vous voyez, par exemple, je vous ai mis ici les modalités transitoires, on les devine. On a essayé de les résumer, de les condenser pour ne pas alourdir inutilement évidemment le document, mais en respectant l'injonction d'actualisation et de réglementation qui doit être faite à travers ce document.

Donc un beau travail, et je tiens une fois de plus publiquement à remercier les collègues qui ont œuvré pour l'actualisation de ce document, tous personnels confondus, étudiants, personnels administratifs et enseignants-chercheurs. On était en moyenne une petite dizaine pour faire ce travail. Cela a été vraiment fructueux. Avec des séances assez longues, malgré tout, mais très utiles pour répondre évidemment à la nécessité d'actualisation du document.

Le Président.- En fait, sur le référentiel commun des études, je crois que la seule question un petit peu profonde que l'on n'a pas tranchée, c'est la question de la compensation entre les semestres en Master 1 pour laquelle on a eu un bon débat approfondi, tu peux peut-être en dire un petit mot, et on a décidé de reporter ce débat, en fait, à un petit peu plus tard dans l'année.

M. Boutaud.- Oui, vous le savez, nous ne pratiquons pas de note éliminatoire. Il y a toujours un jeu de compensation qui s'opère, et un débat s'est ouvert entre certains d'entre nous au sein du groupe de travail qui pensent qu'une compensation effectivement est importante pour donner à l'étudiant tous les gages et toutes les conditions pour sa réussite mais qu'en même temps, il y a des conditions spécifiques, vous l'avez vu, puisque déjà il y a des arrêtés spécifiques qui concernent les études de santé, les DUT, les diplômes d'ingénieur, et on a ajouté cette année le Master MEEF qui présente des conditions spécifiques à cet égard. Mais la discussion est ouverte sur compensation ou non-compensation.

C'est extrêmement important. C'est un sujet sensible et on le comprend puisque certains professeurs estiment qu'en deçà d'un certain seuil, c'est souvent la note de 8 qui revient ou quelquefois 10 pour un stage. En dessous de 10, il y a une demande qui avait été faite. On a dit « on ne peut pas y répondre pour l'instant parce que cela n'entre pas dans le référentiel commun des études », et quelquefois en dessous de 8 pour certaines spécialités, les enseignants-chercheurs estiment que ce n'est pas pertinent de faire jouer à plein un jeu de compensation et que cela pose des hypothèques sur le niveau réellement atteint par l'étudiant. Donc cela est un sujet sensible qui ne peut pas être discuté comme cela en deux minutes.

Et vous allez dire « on va encore une fois créer une instance de médiation » mais c'est nécessaire et je vais piloter très prochainement un groupe de travail qui va évidemment étudier tous les termes, tous les tenants et les aboutissants de cette question et on tient absolument à ce que cela soit fait en concertation et en dialogue avec tous les acteurs concernés, à l'image de ce qui a été fait antérieurement dans ce groupe de travail sur le référentiel commun des études.

Le Président.- Et je trouve que ces débats qui étaient extrêmement intéressants ont fait apparaître bien sûr des points de vue qui pouvaient être divergents avec certains enseignants qui souhaitaient mettre fin à la procédure, en tout cas que l'on ne puisse pas compenser, et les étudiants attachés à la compensation mais pas de façon dogmatique. Et au bout du compte, je trouve que le débat a été intéressant précisément parce que non dogmatique de chacun des côtés et, de fait, je n'ai pas de doute sur le fait que Jean-Jacques arrivera à trouver dans le cadre de ce groupe de travail qui représentera bien sûr des étudiants et des enseignants, le point d'équilibre qui sera nécessaire. Et on a décidé qu'on l'examinerait à l'occasion de deux CFVU consécutives, une qui permettrait de porter le débat et l'autre la délibération, de façon que le vote, qui est un vote important, puisse être tenu alors que chacun est parfaitement informé.

Voilà ce qui s'est passé sur cette question du référentiel commun. Vous voyez qu'il y a des questions qui sont parfois très techniques, mais il y a aussi des questions de politique pédagogique qui peuvent être très intéressantes et très approfondies.

Ceci étant, sur le document actuel, tel qu'il vous a été soumis, je vais le soumettre à votre approbation. Il a donc été, dans cette forme-là, validé par la CFVU. Quelqu'un veut intervenir ?

M. de Mesnard.- Il n'y a pas de...

Le Président.- Il n'y a pas d'intervention, je vous propose donc d'adopter le référentiel commun des études L-M-D pour l'année 2017-2018.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Ou des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Merci beaucoup.

23 voix pour (unanimité)

4. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 7 septembre 2017

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Nous abordons maintenant les travaux plus spécifiques de la commission de la pédagogie. Quatre grands volets. Nous commençons avec les projets internationaux.

En l'occurrence, il y avait huit projets d'échanges. Maintenant, vous êtes familiarisés avec la dichotomie projet diplômant/projet non diplômant. En l'occurrence, il s'agissait de huit projets non diplômants.

Rien de très particulier à signaler. Nous sommes évidemment dans la configuration habituelle de ces échanges qui concernent parfois des échanges purement d'étudiants ou des échanges étudiants et enseignants-chercheurs, avec quelquefois un bon fonctionnement bilatéral entre les deux instances ou les deux partenaires concernés et quelquefois un mouvement qui est plus unilatéral d'un pays à l'autre sans réelle réciprocité.

Un point peut-être particulier à noter, c'est que sur les huit projets, cinq émanaient de l'IUT Dijon-Auxerre. Donc nous les avons repris un par un, je ne le

refais peut-être pas ici en conseil d'administration. Cela été vu en CP. Évidemment, c'est vu d'abord au sein des composantes, avec avis favorable des composantes. Vu ensuite en CP. Vu ensuite en CFVU. Il n'y avait pas de problème particulier si ce n'est de se féliciter de cette dynamique des échanges que nous voyons incarnée à chaque conseil.

Le Président.- Tout à fait, et à moins que vous n'ayez des questions particulières ou des besoins d'information, je vous propose que l'on confirme le vote de la CFVU.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Des refus de vote ?

Cette liste de projets internationaux est donc validée.

23 voix pour (unanimité)

- CIPE : bilan des activités de l'axe évaluation 2016-2017 et présentation du projet d'évaluation en 2017-2018

M. Boutaud.- Ensuite, il y avait une présentation à la fois en CP et CFVU par Cathy Perret, des activités du CIPE, dédiée bien évidemment à l'évaluation, et on avait demandé à Cathy Perret de nous présenter à la fois le bilan 2016-2017 et de nous projeter sur l'exercice 2017-2018.

Je le présente quand même ?

Le Président.- Oui.

M. Boutaud.- Très bien. Je vous ai remis... C'était des documents là encore assez copieux, assez consistants. Il y avait plus d'une vingtaine de slides. Je vous ai fait un petit travail d'extraction sur les choses absolument essentielles.

D'abord voir les quatre axes qui gouvernent l'activité du CIPE, et vous voyez évidemment le travail d'évaluation des formations, des enseignements, qu'il s'agisse de DUT, de licences ou de masters, l'évaluation des projets pédagogiques, l'évaluation non plus des projets, mais des formations elles-mêmes, et aussi de la part du CIPE un travail d'expertise scientifique aux niveaux national et international avec des publications scientifiques reconnues.

Si on fait une petite focale sur l'évaluation des formations, vous voyez que c'est un bassin d'activités assez différencié. D'abord, il y a eu un travail obligatoire à mener d'évaluation sur les L3 professionnelles.

Ensuite, il y a des travaux d'enquête qui correspondent à des demandes spécifiques des composantes. Vous voyez, c'est varié. Cela peut concerner des modules de DUT, des modules de l'ESIREM, des stages au CHU. Les masters. Près d'une trentaine de masters ont demandé une évaluation. Des licences généralistes.

Enfin, il peut y avoir des demandes plus erratiques, on va dire, par rapport à ce cortège de formations, d'évaluations habituelles. L'IUT qui a demandé une enquête sur la communication. Une enquête qui a été faite sur les usages du numérique et un travail d'enquête aussi sur le DU « Traiter les souffrances en milieu scolaire et périscolaire ».

Donc quelque chose de très éclaté en quelque sorte en termes d'activités et très riche. C'est important que l'on en ait conscience.

Et puis aussi les contingents, les personnels qui sont directement concernés par ces activités-là. Alors, on ne voit rien, cela devient subliminal sur le tableau, donc je vais dire quelques chiffres qui sont significatifs.

Deux chiffres significatifs, près de 700... Ouh là ! J'allais dire 700 000. On se calme... 7 500 étudiants qui ont eu la possibilité d'évaluer leur formation et plus de 1 100 enseignants ou intervenants professionnels qui sont entrés aussi dans ce processus d'évaluation.

Faut-il souligner ici qu'il y a un travail important qui est fait maintenant au niveau national et qui est entré dans toutes les consciences, que l'on ne peut pas mettre en place des dispositifs si derrière ou au long de la formation il n'y a pas constamment ce travail d'évaluation rigoureux qui est mené et qui permet de faire évidemment les effets de correction, les ajustements attendus soit par les responsables de la formation eux-mêmes soit par les étudiants.

Et puis on s'est projeté sur 2017-2018 à la sortie de ce bilan avec là encore... On va passer à l'évaluation obligatoire. On a traité les L3 professionnelles, les licences professionnelles, et maintenant on va s'occuper des L1 généralistes, toujours avec une évaluation de la formation et une évaluation biface des enseignements. Cela est le premier point qui est dans le dispositif obligatoire.

J'ai vu aussi Cathy Perret la semaine dernière et on cherche aussi un sujet stratégique. Là encore il y a petite réflexion qui va être menée sur l'intérêt et la pertinence de travailler sur les prérequis, d'avoir un bon travail d'objectivation sur ce que nous entendons par prérequis.

Il ne s'agit pas ensuite de faire un travail d'ajustement pour que tout le monde s'aligne sur les prérequis. Il s'agit, au contraire, de voir un certain nombre d'invariants et contexte par contexte, formation par formation, la façon dont on peut ajuster la réflexion et l'adapter en conscience de ce que l'on entend par prérequis parce qu'il semble quelquefois que l'on ait une définition assez large, assez souple, assez fluide de ce que l'on entend par prérequis et vous savez que cela concerne notamment : est-ce que vous êtes sur des critères objectifs que l'on peut objectiver, quantitatifs que l'on peut évaluer de façon statistique et numérique, ou est-ce qu'au contraire vous êtes sur des prérequis qui sont davantage de nature qualitative et qui font appel à des évaluations plus subjectives dans l'appréciation de ces prérequis.

Certaines UFR et certaines composantes sont assez avancées dans la réflexion. On va s'appuyer aussi sur le travail qui est fait et on va adresser à tous un courrier dans ce sens en mobilisant les collègues et en mobilisant les responsables de formation par rapport à la nécessité de ce travail et évidemment on vous fera part dès que possible des résultats des évolutions dans ce domaine.

Voilà, c'est tout ce qui concerne le CIPE. Je crois que cela ne fait pas l'objet d'un vote particulier.

Le Président.- On peut donc avancer sur les diplômes.

- Diplômes d'Université

M. Boutaud.- On avance donc sur les diplômes d'université. Alors là, il y avait beaucoup de choses qui concernaient... Vous avez le tableau ici. Il était question de modifications. Par exemple, les modifications de DU. Les DU étaient...

Alors, c'est une chose que nous avons retrouvée assez... quelquefois. Je ne vais pas dire « assez souvent », mais « quelquefois ». Il y a des DU qui gardaient un peu des maquettes, qui ne tenaient pas compte des évolutions de maquettes de diplômes sur lesquelles ils s'appuyaient. Donc dans le cadre de mutualisation, il y avait un peu une dissymétrie entre des maquettes d'un diplôme de base qui avaient évolué et puis des DU qui s'adossaient à ces diplômes et qui, malheureusement, ne tenaient pas compte de ces évolutions.

C'était le cas spécifiquement de l'italien où, par exemple, la mutualisation se faisait avec la première année d'italien LLCE, donc cela ne pouvait pas fonctionner. Les corrections ont été faites.

Idem pour l'allemand qui a apporté un certain nombre de corrections. Les études germaniques plus exactement.

Et puis il y avait de petites modifications dans le programme de l'agrégation qui n'est pas loin de l'autofinancement... Enfin, on ne va pas parler d'autofinancement, mais qui a un coût assez modéré puisqu'il y avait une quarantaine d'heures d'aide pour cette préparation à l'agrégation qui concerne un contingent, malgré tout, encore limité de quatre ou cinq étudiants bon an mal an, mais utile, qui a des résultats, semble-t-il, au niveau des études germaniques et qui demandait à peu près 42 heures de soutien de la part de la composante.

L'UFR Lettres et Philosophie, c'est la création d'un DU « FLE (français langue étrangère) pour l'insertion universitaire et professionnelle des publics migrants ». Là encore, avec un certain nombre de financements qui assurent la stabilité et la faisabilité de ce projet, notamment des financements de l'AUF, de la Délégation départementale de la cohésion sociale, du Conseil général, du Conseil départemental, du Pôle Emploi, de la Ville de Dijon, plus des mécénats de fondations. Donc autant dire qu'il y a eu une mobilisation certaine sur ce projet et qu'il pourra voir le jour si le CA se prononce favorablement évidemment aujourd'hui pour ce projet.

Je passe à la modification de... Le DU de Psychologie. Les étudiants ayant déjà eu leur Master 2 mais n'ayant pas fait le stage qui est la condition *sine qua non* pour obtenir le statut de psychologue étaient entravés, ils ne pouvaient pas se réinscrire dans un Master 2 qu'ils avaient déjà obtenu. Donc la solution toute trouvée est d'offrir à ces quatre étudiants... La situation ne se reproduira plus avec les nouvelles maquettes, mais il fallait, dans le cadre de cette année transitoire, gérer en quelque sorte les quatre étudiants qui étaient dans cette situation. Donc à la faveur des nouveaux parcours dans la mention Psychologie, ils pourront s'inscrire dans un nouveau parcours. Ils seront dispensés des cours théoriques et ne feront à l'intérieur de ce parcours que le stage. Là, il y a eu un effort substantiel de réalisé à ce niveau-là.

L'UFR STAPS, c'était la création de formations courtes pour la préparation du CAPEPS interne et externe et, finalement, on s'est limité à l'interne puisqu'il fallait attendre des ajustements pour le CAPEPS externe.

Ensuite, et il sera difficile de les reprendre évidemment un par un, beaucoup de projets très intéressants au niveau de l'UMDPC-S avec la création de quatre DU ou DIU (diplômes interuniversitaires) et de cinq formations courtes. Vous savez que cela témoigne aussi de la bonne dynamique qu'il y a évidemment au sein de l'UMDPC-S à ce niveau-là mais aussi au niveau des formations courtes puisque je crois savoir que le catalogue proposé par le SEFCA comprend pas moins de 172 formations, ce qui ne préjuge pas de la réussite de toutes ces formations courtes

mais qui permet, qui présuppose, malgré tout, vraiment une belle dynamique à ce niveau-là.

Et puis l'ESPE, c'était des modifications simplement de DU de premier et deuxième degrés qui évidemment étaient liées aux modifications des fiches filières de base à l'ESPE.

Ces documents ont tous été présentés. Vous voyez, ils ont tous reçu un avis favorable à l'unanimité au niveau de la CFVU.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques. Il y avait effectivement une actualité qui était chargée sur le front des DU et DIU sur cette CFVU.

M. Boutaud.- Oui.

Le Président.- Est-ce que les uns et les autres, vous avez soit des commentaires soit des besoins de précisions sur ces nouvelles formations ? Non, tout est bien clair ?

Je vais donc vous soumettre à votre approbation de façon formelle :

- la création du diplôme d'université « Français langue étrangère pour l'insertion universitaire et professionnelle des publics migrants », qui est un DU porté par l'UFR Lettres et Philosophie,
- la création de deux formations courtes pour le CAPEPS interne, portées par l'UFR STAPS – on a bien compris que le CAPEPS externe a été retiré du vote,
- la création de quatre DU ou DIU et de cinq formations courtes, portés par l'UFR des Sciences de Santé et l'UMDPC-S,
- les modifications des DU de langue et culture (italiennes et germaniques), l'organisation de la préparation de l'agrégation Allemand, portés par l'UFR Langues et Communication,
- les modifications concernant les DU premier et second degrés, portés par l'ESPE, et
- le maintien du DU « stage professionnel en Psychologie », qui est porté par l'UFR Sciences humaines – et donc c'est la dernière année.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Y a-t-il des refus de vote ou des abstentions ?

Ceci est donc adopté de façon unanime.

Merci beaucoup.

23 voix pour (unanimité)

Et donc on doit ensuite voir...

- Offre de formation 2017-2018

M. Boutaud.- L'offre de formation, avec les ultimes modifications, dirons-nous, des fiches filières.

Il y a un document qui fait pas moins de 25 pages, donc soit on en pratique l'exégèse tout de suite mais, comme je le disais tout à l'heure, cela ne me paraît pas vraiment raisonnable.

Cela concerne là encore des modifications très variables de coefficients, d'horaires, d'amplitude horaire en fonction des modules, d'intitulés. Je ne doute pas de la lecture assidue qui a pu être faite de ce document.

M. de Mesnard.- Il y a une question.

M. Boutaud.- Ah, la preuve !

Intervenant.- Excusez-moi mais, du coup, j'ai une petite question, en fait, concernant l'offre de formation, en particulier sur le M2 « Droit des affaires ». Cela concerne, du coup, le parcours « Droit des Affaires Internes et Internationales », le parcours « Juriste Affaires Commerce-Distribution-Consommation » et le parcours « Juriste Affaires Internationales ».

En fait, c'est par rapport au cours nommé « Éthique des affaires ». Je vois que c'est une matière ajoutée, on ne peut donc que le saluer. Cependant, le fait qu'elle soit non évaluée me pose une petite question en fait, parce qu'une matière non évaluée pour les étudiants, c'est une matière qui ne sera pas ou très peu regardée. Du coup, c'est un cours qui serait ajouté mais qui risque d'être passé à l'as, entre guillemets, par les étudiants lorsqu'il faudra réviser, en fait, pour l'obtention des examens.

M. Boutaud.- C'est pour le Master 2 ?

Intervenant.- Oui, c'est cela. C'est pour le Master 2.

M. Boutaud.- Le M2. Oui, alors... Peut-être, je ne sais pas...

Mme Grayot-Dirx.- Peut-être Vincent a quelque chose à dire là-dessus.

M. Boutaud.- Oui, c'est ce que j'allais... Je me tourne vers Vincent qui se dit « merci ».

Mme Grayot-Dirx.- D'habitude, les étudiants de Master 2 sont déjà quand même un peu projetés dans leur avenir professionnel et ce n'est pas parce que le cours n'est pas évalué qu'ils ne sont pas assidus ou pas intéressés.

M. Boutaud.- Oui.

Mme Grayot-Dirx.- Je pense qu'ils sont tout à fait conscients des fruits qu'ils peuvent en tirer, même sans note.

M. Thomas.- D'autant plus que c'est un parcours qui a pour objectif de préparer davantage au travail de recherche.

Il faut savoir que ce même cours est mutualisé entre les trois parcours JACDC (Juriste d'Affaires Commerce-Distribution-Consommation), DAII (Droit des Affaires Internes et Internationales) et « Juriste d'Affaires Internationales ».

Pour mon parcours, JACDC, en principe, c'est un cours qui est susceptible d'être tiré au sort pour le grand écrit pour les étudiants qui le suivent.

Pour les autres, il y a deux politiques pédagogiques possibles lorsque l'on forme des apprentis chercheurs. Soit on cherche à faire un Master 1 bis et on dispense des cours, des CM, et ensuite on interroge et on fait des examens. Cela est une première possibilité.

La deuxième possibilité, c'est aussi de dispenser des cours qui ne vont pas nécessairement donner lieu à évaluation mais qui sont absolument nécessaires pour réaliser les travaux de recherche qui seront proposés par la suite dans le cadre des sujets de droit qui sont donnés.

Donc c'est typiquement dans cette perspective que ce cours d'éthique des affaires, qui va être évalué dans le parcours JACDC par exemple, ne sera pas évalué par ailleurs, mais il sera absolument indispensable pour aborder d'autres matières.

Ensuite, on arrive, on est avec des étudiants en fin de cinquième année. S'ils ne sont pas capables de se mettre la carotte eux-mêmes sur des thématiques qui sont incontournables aujourd'hui quand on pratique le droit des affaires puisque cela irrigue complètement la RSE notamment, à ce moment-là tant pis pour eux. Je veux dire par là qu'il y a un principe de responsabilité qui fait que, oui, il n'y a pas nécessairement une sucette au bout de l'effort, sinon celle d'avoir la certitude de recevoir une formation la plus complète possible.

C'est tout, il n'y a pas d'autres aspects. Il n'y a pas d'autre chose à dire que ce que l'on a dit.

Le Président. - Merci, Vincent, pour ces réponses précises.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres interventions sur ces modifications des fiches filières ? Pas de remarque particulière ?

Alors, je voudrais intervenir pour dire que sur cet important document qui vous a été transmis, on va retirer du vote d'aujourd'hui, page 18 et en haut de page 19, donc page 18 les deux dernières lignes, il s'agit de formations à l'ESPE en L2 Sciences de l'éducation EFEC et en L3 Sciences de l'éducation EFEC, en haut de page 19. On doit les retirer de la délibération d'aujourd'hui parce qu'il est apparu que l'on a un problème technique.

Il est apparu que ces trois modifications n'ont pas été validées par le conseil d'école dans la mesure où il n'y avait pas le quorum au conseil d'école au moment où ces délibérations ont été proposées, elles ne sont donc pas valides, et compte tenu des statuts de l'ESPE, elles ne peuvent pas prospérer en CFVU si elles ne font pas l'objet d'une délibération valide par le conseil d'école.

Elles ont, en fait, été votées de façon... Comment dire ? Impropre par la CFVU qui n'avait pas cette information au moment où elle a voté, mais ces conditions techniques font que la délibération de la CFVU est invalidée sur ces lignes et, de fait, on doit les retirer de cette délibération aujourd'hui.

Ceci étant, le reste du document, je pense, ne pose pas de difficulté. On a répondu, je pense, aux questions sur les formations non évaluées. Je vous fais ce petit point technique sur ces trois formations ESPE et s'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose que l'on adopte ces modifications des fiches filières.

Alors je crois qu'effectivement... On sait que ces fiches filières définitives doivent être adoptées dans le premier mois qui suit la rentrée, c'est-à-dire dans le courant du mois de septembre, et que ce conseil d'administration est bien sûr le dernier moment dans l'année universitaire 2017-2018 où nous avons la possibilité de faire évoluer ces fiches filières.

La délibération est donc la suivante : « *Le conseil d'administration approuve :*

- *les modifications des fiches filières transmises par les composantes, à l'exception des L2 et L3 Sciences de l'éducation EFEC, portées par l'ESPE,*
- *les modifications d'intitulés de parcours,*
- *la fiche filière du cycle préparatoire intégré AgroSup Dijon-ESIREM pour les étudiants qui se préparent à entrer en première année de cycle d'ingénieur spécialité agroalimentaire à AgroSup Dijon,*
- *l'unité d'enseignement « Bonus RI » et l'unité d'enseignement « Démarche action citoyenne » qui sont portées par l'ESPE,*
- *le point sur les unités d'enseignement transversales, et*
- *le DUT GMP en alternance, qui est porté par l'IUT du Creusot ».*

Tout ceci figure dans ce document.

M. Boutaud.- Oui, je n'ai pas détaillé la fin, Président, c'est-à-dire notamment les UE transversales. On n'est pas revenu sur les UE « Bonus », mais je ne sais pas s'il y a des...

Le Président.- Tu peux en dire un petit mot. Comme c'est l'objet de la délibération, tu peux en dire un petit mot.

M. Boutaud.- Oui. Je pense simplement et puis peut-être l'originalité aussi puisque... Nous sommes à l'ESPE, donc deux UE concernées, une UE « Bonus » et une UE « DAC » comme « Démarche d'action citoyenne ».

La première, au niveau des relations internationales, je prends l'objectif qui est d'encourager et soutenir les étudiants qui partent à l'étranger sur leur temps de vacances par souci d'élargir leur représentation du métier d'enseignant et d'accroître leur professionnalisme, soit en M1 soit en M2. Donc, en clair, j'ai des vacances et j'en profite pour aller voir des systèmes éducatifs à l'étranger. Bravo.

Alors, attention, vous allez me dire « oui, mais c'est rentable », certainement. Ils ont des crédits. Les crédits ECTS obtenus dans le cadre de l'UE sont des crédits bonus, donc ils n'entrent jamais en compte dans la capitalisation des ECTS nécessaires à l'obtention du diplôme. Un bonus qui peut intervenir aussi et qui peut être noté dans le supplément au diplôme.

Et puis la « Démarche d'action citoyenne ». L'objectif visé par la DAC est de développer chez les étudiants, en dehors ou en marge du cadre scolaire, de nouvelles compétences et de réfléchir à leur transposition dans le champ professionnel. Ces compétences doivent être mises en œuvre sous la forme d'une action au sein d'une association, l'action ayant trait à une problématique liée à la citoyenneté (lutte contre les discriminations, sensibilisation au développement durable, prise en compte du handicap).

Là encore, nous sommes dans le cadre, si je ne dis pas de bêtise... Est-ce que l'on est encore dans le cadre du bonus ? ... Non, c'est l'UE qui rapporte. Crédits... Deux ECTS, pardon. Donc, cette fois-ci, cela rapporte deux ECTS.

Et puis j'avais fait un petit tableau récapitulatif... Oui, il y a eu quelques changements d'intitulés. Là encore, c'est très discret sur l'écran, j'en suis désolé. On va dire, pour aller vite, il y avait une bipartition « Lettres modernes recherche » et « Lettres modernes appliquées » et maintenant tout se fait sous la bannière « Lettres modernes ».

Il y a le Master mention MEEF second degré, « Professeur du second degré Parcours Sciences de la Vie et de la Terre », qui devient « Professeur second degré Parcours Sciences de la Vie et de la Terre plus Biotechnologie ».

Enfin, un diplôme d'ingénierie en CFAO qui devient « Ingénierie Numérique en Conception et Fabrication ».

Voilà les changements d'intitulés mais, évidemment, qui sont extrêmement importants pour répondre aux nouveaux intitulés choisis par les enseignants et validés dans le cadre de l'accréditation.

Ensuite, les UE transversales. Je voulais vous redonner un petit peu pour que l'on ait tous en mémoire ces UE transversales, donc l'UE Sport, l'UE Culture, l'UE Engagement étudiant, l'UE Talent Campus, L'UE les Entrepreneuriales et l'UE Interculturalité. Tout cela va être poursuivi. Il n'y en a qu'une qui n'est pas reconduite, qui est l'UE Comprendre un milieu de travail.

La principale modification revient simplement à revoir un peu la taille et la cote de ces UE transversales avec un peu moins d'heures d'accompagnement, mais elles gardent évidemment tout leur sens et toute la pertinence en termes de support pédagogique que cela représente.

Le Président.- Tout a été validé, là, cette fois-ci, Jean-Jacques ?

M. Boutaud.- Oui. Simplement, l'ouverture à l'alternance du DUT Génie mécanique et productique en alternance qui démarre très bien, qui a déjà un certain nombre d'inscrits. La formation existait, mais uniquement dans le cadre de la formation initiale, et toutes les conditions notamment de partenariats industriels ont été réunies pour garantir le succès de cette ouverture en alternance.

Le Président.- Parfait. Je peux donc maintenant proposer à la délibération l'ensemble de ces évolutions sur les filières.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des refus de vote ?

Merci beaucoup.

23 voix pour (unanimité)

Il nous reste à voir un point qui est vraiment très technique, qui est l'évolution du calendrier universitaire.

5. Calendrier universitaire 2017-2018 : proposition des composantes (complément)

M. Boutaud.- Oui. Alors, beaucoup de pages là encore au niveau du calendrier universitaire. Je propose sur la base du document que vous avez reçu... Enfin, « je propose »... Décidément, j'ai ce mauvais réflexe de proposer des choses. Donc vous l'avez lu et donc je proposerai simplement de ne pas en faire la lecture *in extenso* en conseil d'administration.

Le Président.- C'est un document qui est éminemment technique mais éminemment important pour les étudiants et les collègues, qui est préparé par les

services et qui est toujours examiné de façon scannographique par Aline Fulon et qui a été validé, bien sûr, unanimement par la CFVU et que je vous propose de valider.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

M. de Mesnard.- Tout est à la demande des composantes. Pardon.

Le Président.- Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Je vous remercie.

23 voix pour (unanimité)

Je crois, mon cher Jean-Jacques, que nous avons terminé...

M. Boutaud.- Oui.

Le Président.- ... le point sur la CFVU du 18 septembre.

M. Boutaud.- Et je vous en remercie.

Le Président.- Grand merci à toi et le relais va être pris par Pascal Neige pour nous présenter les travaux de la commission de la recherche du 19 septembre.

VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 19 septembre 2017

1. Demandes de subventions FEDER

M. Neige.- Bonjour à tous.

Donc premier point qui concerne les demandes FEDER qui ont été discutées et votées au cours de la commission du 19 septembre.

Le tableau que vous avez reçu porte sur deux demandes de subventions FEDER, la première pour un projet qui s'appelle « Wine Cloud », qui est porté par Christophe Nicolle pour une demande de subvention FEDER à hauteur de 121 455,17 euros, et la deuxième demande qui porte le titre de « Parfait », portée par Sidi-Mohamed Senouci, laboratoire Drive, pour un montant FEDER à 109 463 euros.

Ces deux demandes FEDER ont reçu un vote à l'unanimité positif en commission de la recherche.

Le Président.- Vous avez bien compris qu'il s'agit de l'autorisation par ce vote pour toucher des subventions et donc, bien entendu, il faut que l'on puisse suivre les collègues qui portent ces dossiers.

Est-ce que les uns et les autres, vous avez des questions à poser sur ces demandes de subventions FEDER ?

Sinon, je vous propose de les adopter.

Donc qui s'oppose ?

Ou s'abstient ?

Ou refuse de participer au vote ?
Elles sont donc adoptées. Merci.

23 voix pour (unanimité)

Et puis il y avait un second point, qui est plus politique, sur l'évolution de la PEDR.

2. Barème de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) à compter de la campagne 2018

M. Neige.- Deuxième point pour aujourd'hui concernant cette même commission de la recherche, qui a été un débat sur le barème de la PEDR.

Cette discussion a été menée dans le cadre du PRE et vous avez dû voir sur ce PRE qu'il y avait une proposition de réduction du barème de la PEDR.

Vous avez à votre disposition un tableau qui est le tableau qui a été distribué aux membres de la commission de la recherche et qui fait donc cette proposition d'ajustement à la baisse de nouvelles PEDR. Vous avez tous les montants devant vous.

En gros, on baisse les candidats classés A et les candidats classés B. On ne touche pas aux IUF Senior puisque nous étions sur le montant minimum que l'on pouvait donner, donc on reste là. La proposition a été de baisser un petit peu sur la prime pour les IUF Junior.

De même, pour les contributions exceptionnelles à la recherche qui étaient ajustées équivalentes à la PEDR niveau A, nous proposons de remettre la contribution exceptionnelle au même... Enfin, la prime qui va avec, au même niveau que la nouvelle PEDR de niveau A.

Et puis les distinctions scientifiques, en baissant un petit peu.

La discussion a eu lieu à la commission de la recherche. Ce qui est important également, c'est de comprendre que ces nouvelles propositions ne toucheront que les futurs contrats PEDR, donc cela ne touche pas ceux qui l'ont déjà et cela ne touche pas ceux qui viennent d'être lauréats à la dernière campagne qui sera votée très prochainement puisque nous devons annoncer nos barèmes avant même le démarrage des candidatures. Donc cela commencera à produire de l'effet à partir de la fin de l'année 2018 et cela montera en puissance en 2019 puis 2020, puis 2021 en pleine puissance, puisque vous savez que les PEDR sont données pour quatre ans.

Ces ajustements financiers à la baisse ne sortent pas de n'importe où. Ils sont également le fruit d'une analyse des pratiques des autres universités. Je peux vous citer quelques barèmes si vous le voulez. On a essayé de retrouver les barèmes des autres universités. Ce n'est pas toujours facile de les trouver, toutes les universités n'affichent pas le barème. Mais en se remettant à 5 600 euros - ce sont des montants bruts ici - pour les niveaux A et à 4 000 euros pour les niveaux B, nous revenons à un niveau moyen, je dirais, observé dans les autres universités.

J'ai quelques exemples sous les yeux si vous en voulez.

Clermont, par exemple, c'est 5 500 euros, mais A ou B.

Paris VI, ce n'est pas une prime... Enfin, ils ne s'appuient pas sur l'avis du CNU, ils font une analyse en interne. C'est 7 000 en A et 3 500 en B.

Paris XIII, c'est 3 500 pour les deux.

Lille, 4 500 pour les deux.

Voilà quelques exemples de montants de primes.

Le vote qui a lieu en commission de la recherche sur cette proposition est arrivé à un vote à l'unanimité moins une voix contre.

Le Président.- Merci, Pascal.

Donc il y a ici un enjeu qui est un enjeu politique et symbolique qui est fort, qui est celui de l'équité de la répartition de l'effort dans le cadre du plan de retour à l'équilibre et qui a conduit à proposer cette décision.

La réduction du volume financier de la PEDR était contenue dans la délibération du plan de retour à l'équilibre mais vous savez que l'on a pris cet engagement de voter spécifiquement la déclinaison du PRE mesure par mesure pour chacune des mesures qui le constitue. C'est donc le sens de cette délibération précise qui vous est proposée aujourd'hui.

Est-ce que les uns et les autres, vous avez soit des questions soit des commentaires particuliers à formuler ? Non ? Tout est bien clair et explicité ?

Je vais donc vous proposer d'adopter cette nouvelle ventilation, ce nouveau barème de la PEDR qui, comme Pascal l'a indiqué, s'appliquera pour la prochaine campagne, donc à partir de l'année 2018.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Deux abstentions.

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Je vous remercie.

19 voix pour, 2 abstentions

Je crois que l'on a terminé, Pascal, sur les travaux de la commission de la recherche, en tout cas sur la part qui doit être soumise au conseil d'administration.

On va pouvoir adopter donc maintenant, on va examiner les conventions et contrats.

VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

Le Président.- Il y a dans cette liste des conventions et contrats des éléments qui sont des éléments classiques du cycle de nos conseils d'administration. Il y en a eu un petit peu particulière qui porte sur un point de patrimoine et qui mérite d'être explicitée, qui est l'avenant au dossier d'expertise pour le banc d'essais de l'ISAT, et c'est Jean Suisse, qui porte ce dossier, qui va vous le présenter.

1. Point Patrimoine : avenant au dossier d'expertise pour le Banc d'essais ISAT

M. Suisse.- Bonjour à tous.

Le point patrimoine qui est à l'ordre du jour concerne le financement d'un projet qui s'inscrit dans le contrat de plan État-Région, le CPER 2015-2020.

L'Action 2 « Réhabilitation de l'immobilier (bâtiments formation-recherche-innovation) » du CPER prévoit le développement de projets de recherche et d'innovation. Elle nécessite une adaptation des bâtiments au sein de quatre écoles d'ingénieur : l'ISAT à Nevers, l'ESIREM à Dijon, AgroSup à Dijon, l'ENSAM de Cluny.

Dans ce dossier-là, se trouve l'installation d'un banc d'essais véhicules à l'ISAT de Nevers pour un coût total de 2,2 millions d'euros, parts État et Région confondues, avec quatre lots :

- l'équipement d'essais (1,5 million d'euros),
- les fournitures d'électricité, ventilation, sécurité à 250 000 euros,
- de l'appareillage de mesure pour les polluants à hauteur de 250 000 euros, et
- 200 000 euros de climatisation.

Pourquoi ce banc d'essais véhicules et pourquoi l'ISAT ? Tout simplement parce que cela correspond à notre stratégie de renforcement des sites territoriaux par spécialisation/différenciation. On a besoin de renforcer l'ISAT.

L'objectif principal de ce projet vise à équiper le bâtiment A2 de l'ISAT d'un banc d'essais véhicules haute dynamique pour lequel il avait été construit à l'époque. Cet équipement permettra de tester en conditions maîtrisées les véhicules routiers pour mesurer leurs performances énergétiques et écologiques. Il permettra aussi le développement de dispositifs, de systèmes embarqués des véhicules intelligents et communicants, d'aides à la conduite, d'interfaces homme-machine, et de nouveaux matériaux innovants.

Les protocoles d'essais qui seront envisagés permettront l'évaluation des performances des véhicules dans des conditions de roulage qui sont proches de l'usage réel et, à ce titre, ils permettront également le développement de recherches autour de thématiques de réduction de gaz à effet de serre en travaillant l'efficacité énergétique ainsi que la réduction d'émissions polluantes.

Il sera également possible d'envisager le contrôle de fraudes en matière d'émissions polluantes des véhicules terrestres légers ou utilitaires légers. On a quelques exemples récents de ce type de fraudes qui ont été très médiatisés l'année dernière.

Il permet également l'étude et la qualification de systèmes embarqués et d'aide à la conduite ainsi que des dispositifs de sécurité.

Donc c'est un dossier d'expertise qui a déjà été voté lors du CA du 16 décembre 2015. Il a été transmis au Rectorat qui l'a validé et a sollicité pour notre information l'avis de la MEEF Bourgogne Franche-Comté. La MEEF avait émis, à l'époque, un avis réservé concernant l'inclusion de fonds privés dans le montage initial du dossier.

Ce n'est pas un problème pour nous puisque les outils PRIVTECH, qui est la société privée, ces outils qui auraient dû être acquis dans le projet sont, en fait, déjà en fonctionnement à l'ISAT. Ce sont ceux que l'on voit sur la photo ici. Ils sont déjà en fonctionnement à l'ISAT et ils sont mis à disposition au travers d'une convention qui a été signée en avril 2015 et qui fixe le cadre des relations entre l'SAT et PRIVTECH en ce qui concerne leur utilisation.

D'autre part, les technologies ont de toute manière évolué depuis 2015 et la nouvelle version du banc d'essais véhicules, celle qui devrait être installée en 2018, contient déjà ces fonctionnalités-là.

Nous pouvons donc, sans problème, amender le dossier d'expertise en excluant le partenariat qui avait été affiché sous forme de l'apport de fonds privés, et c'est la version que vous avez reçue et qui est soumise au vote aujourd'hui.

Le Président.- Merci beaucoup, Jean, pour cette présentation qui est très dynamique et qui explicite bien le projet.

Donc vous avez bien compris que sur le fond, on a déjà donné notre avis et qu'il s'agit simplement de modifier le plan de financement de ce projet en retirant le financement de la société PRIVTECH mais sans rien modifier sur l'ambition scientifique de ce projet.

Est-ce que les uns et les autres, vous avez besoin d'informations complémentaires sur ce dossier ? Non, tout est bien clair ?

Je vous propose donc que l'on adopte cette nouvelle version. Alors, je ne sais pas si c'est un amendement ou une nouvelle version.

M. de Mesnard.- C'est un avenant.

Le Président.- C'est un avenant au dossier ?

M. de Mesnard.- C'est un avenant.

Le Président.- C'est un avenant, d'accord. Donc il s'agit d'adopter l'avenant au dossier d'expertise qui concerne l'acquisition d'un banc d'essais véhicules à l'SAT sur le site universitaire de Nevers.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Écoutez, merci beaucoup.

20 voix pour (unanimité)

Et donc je pense que ce projet va pouvoir maintenant voir le jour en 2018, c'est bien cela ?

M. Suisse.- Oui, c'est cela.

Le Président.- Il a été priorisé dans le phasage des financements CPER et il est vrai qu'il est attendu par le site de Nevers depuis très longtemps et, comme le disait Jean, c'est certainement quelque chose d'extrêmement important pour renforcer le positionnement de Nevers sur l'automobile et les transports sur l'interrégion, sur la grande région Bourgogne Franche-Comté. Cet équipement était donc très attendu.

Merci beaucoup, Jean, pour cette présentation.

Louis, tu nous fais une présentation des autres conventions qui nécessitent une approbation.

2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Tout d'abord, on a la convention qui relevait du point CFVU concernant l'épicerie solidaire Épi'Campus. Vous avez reçu les documents. Je ne vais pas tout passer en revue.

Ensuite, vous avez une convention, contractant PAJI, convention pluriannuelle d'objectif avec l'APUB, c'est traditionnel.

Et puis vous aviez toute une liste de conventions concernant la recherche.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces conventions engageant l'université ?

Apparemment pas, donc je vais passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

22 voix pour (unanimité)

3. Compte rendu des conventions hors subvention

M. de Mesnard.- Ensuite, vous avez reçu le traditionnel dossier « Liste de conventions pour compte rendu », donc je ne vais pas le passer en revue puisqu'il n'y a pas de vote.

Merci et je repasse la parole au Président.

VIII) Questions diverses

Le Président.- Merci, Louis.

Il m'appartient de clôturer ce conseil d'administration à moins que les uns et les autres, vous ayez des points d'intervention spécifique. On a le temps si les uns et les autres souhaitent intervenir et s'il n'y a pas d'intervention particulière, il me reste à vous remercier.

Les enjeux de ce conseil d'administration d'aujourd'hui étaient des enjeux importants avec la campagne d'emplois et avec les orientations budgétaires. Donc je pense que l'on va pouvoir maintenant avancer sur ces deux dossiers importants.

Merci de votre confiance et on se retrouve pour un prochain conseil d'administration, je crois, le 17 octobre.

Bonne fin d'après-midi à tous.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 01)